

2021

Rapport de Gestion et Comptes



Municipalité
Penthaz



INDEX

INDEX	3
GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	7
CONSEIL COMMUNAL	7
MUNICIPALITE	8
1. ADMINISTRATION GENERALE	10
1.1 ORGANIGRAMME	10
1.2 INFORMATIQUE, TELEPHONE ET INTERNET	10
1.3 PERSONNEL	10
1.4 NATURALISATIONS	11
1.5 NOUVEAUX HABITANTS ET JEUNES CITOYENS	11
1.6 LE LOCAL	11
1.7 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGE	12
1.8 LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGE	12
1.9 GARDERIE « LES P'TITS TARTREUX	12
1.10 RELATIONS AVEC L'ETAT	13
1.11 CONTROLE DES HABITANTS	13
1.12 REVENU D'INSERTION RI	14
1.13 JUBILAIRES	14
1.14 SOCIETES LOCALES	15
1.15 MANIFESTATIONS	16
1.16 MAISON D'ENFANTS DE PENTHAZ (MEP)	18
1.17 BUS PPDLV - TRANSPORTS REGIONAUX	18
1.18 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	19
1.19 PISCINE INTERCOMMUNALE (ASPIC)	20
1.20 SERVICE DE LA POSTE	20
1.21 ARCHIVAGE	20
2. FINANCES	21
2.1 IMPOTS	21
2.2 SERVICE FINANCIER ET PEREQUATION INTERCOMMUNALE	21
2.3 INVESTISSEMENTS SOUMIS A PREAVIS	22
2.4 UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES	23
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS	24
3.1 DECHARGES	24
3.2 JARDINS FAMILIAUX	24
3.3 FORETS, ARBRES ET HAIES	24
3.4 BOIS DE FEU	24
3.5 MAISON DE COMMUNE	24
3.6 SALLE POLYVALENTE	24

3.7	<i>POLICE DES CONSTRUCTIONS</i>	24
3.8	<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</i>	25
3.9	<i>TERRAINS DE SPORT</i>	25
3.10	<i>PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES</i>	25
3.11	<i>PORCHERIE</i>	25
3.12	<i>COLLEGE DE LA LECHIRE</i>	25
3.13	<i>COLLEGE DU BORNALET</i>	26
3.14	<i>BATIMENT DE LA VOIRIE ET BATTOIR</i>	26
3.15	<i>EGLISE</i>	26
3.16	<i>UAPE</i>	26
3.17	<i>TERRAINS COMMUNAUX</i>	26
4. TRAVAUX		27
4.1	<i>STATIONNEMENT ET SIGNALISATION</i>	27
4.2	<i>ROUTES</i>	27
4.3	<i>ESPACES PUBLICS</i>	28
4.4	<i>CIMETIERE</i>	28
4.5	<i>ECLAIRAGE PUBLIC</i>	28
4.6	<i>VEHICULES</i>	28
4.7	<i>VOIRIE ET DECHETTERIE</i>	28
4.8	<i>FONTAINES</i>	30
4.9	<i>COURS D'EAU</i>	30
5. INSTRUCTION PUBLIQUE		31
5.1	<i>ASICOPE</i>	31
5.2	<i>ASIVENOGE</i>	31
5.3	<i>ECOLIERS DE PENTHAZ</i>	32
5.4	<i>ETUDES SURVEILLEES</i>	32
5.5	<i>CONSEIL D'ETABLISSEMENT (CET)</i>	32
5.6	<i>LAJE – RESEAU AJERCO</i>	32
5.7	<i>ECOLES DE MUSIQUE</i>	33
5.8	<i>PATROUILLEURS</i>	33
5.9	<i>CANTINE SCOLAIRE « LA PENTADINE »</i>	33
5.10	<i>PAROISSES</i>	34
6. SECURITE PUBLIQUE		35
6.1	<i>POLICE – SECURITE PUBLIQUE</i>	35
6.2	<i>VITESSE</i>	35
6.3	<i>SERVICE DU FEU</i>	36
6.4	<i>PROTECTION CIVILE</i>	36
7. AFFAIRES SOCIALES		37
7.1	<i>ARASPE</i>	37
7.2	<i>ENTRAIDE FAMILIALE</i>	37
7.3	<i>AVASAD (ASPMAD)</i>	37
7.4	<i>PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY</i>	38
7.5	<i>COHESION SOCIALE</i>	38

8. SERVICES INDUSTRIELS	39
8.1 <i>EAU</i>	39
8.2 <i>AIEE</i>	39
9. COMPTES 2021 ET COMMENTAIRES	40
9.1 <i>INTRODUCTION</i>	40
9.2 <i>COMPTES 2021</i>	40
9.3 <i>DECOMPTES 2020 COMPTABILISES DANS LES COMPTES 2021</i>	41
9.4 <i>CHARGES DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</i>	42
9.5 <i>CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION</i>	42
9.6 <i>FINANCES</i>	43
9.7 <i>RESULTAT MONETAIRE ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT</i>	44
9.8 <i>RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE</i>	45
9.9 <i>COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET COMMENTAIRES</i>	46
9.10 <i>BILAN AU 31.12</i>	53
9.11 <i>ANNEXE AUX COMPTE 2021</i>	54
10. CONCLUSIONS	55

GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AAS	Agence d'Assurances sociales
AdCV	Association de Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARASPE	Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASiCoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASiCoVV	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASiVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Déléгатrices
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CET	Conseil d'ETablissement
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC/EU/EP	Eaux Claires – Eaux Usées – Eau potable
EHNV	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
GED	Gestion Electronique des Documents
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PACom	Plan d'Affectation Communal
PCi	Protection Civile
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
SGZA	Stratégie de Gestion des Zones d'Activités
StatVD	Statistique VauD
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville

INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la Loi sur les Communes
- du Règlement sur la Comptabilité des Communes
- du Règlement du Conseil communal

la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport de gestion et les comptes pour l'année 2021.

CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2021, le bureau est composé de : M. Thierry Buttin, président ; M. Lionel Jeanbourquin, 1^{er} vice-président ; Mme Jessica Pasche, 2^{ème} vice-présidente ; MM. Leonardo Scarpellino et Pierre Dällenbach, scrutateurs ; Mmes Karine Perez et Carole Mielvaque, scrutatrices suppléantes.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

Commission des finances

Président : M. Dany Zimmermann ; Vice-président : M. Emmanuel Landivier ; Rapporteur : M. Damien Pourplanche ; Mme Natacha Bogorad Quiroga et MM. Stéphane Rollier, Luca Smeriglio et Frédéric Declercq.

Commission de gestion

Président : M. Christophe Emery ; Vice-présidente : Mme Nelly Waldmann ; Rapporteuse : Mme Fanny Gaspoz ; Mme Sabrina Guyaz ; MM. Bernard Martin, François Bommottet et Christian Muster.

Commission des Espaces publics

Mmes Deborah Intelisano et Valérie Baud Mermoud ; MM. Stéphane Rollier, Pierre Dällenbach, Patrick Magnenat, Christian Muster et Damien Saugy.

Commission de recours en matière fiscale

Mmes Aurélie Piguet et Patricia Delacombaz, M. Bernard Martin.

En cette année de renouvellement des Autorités communales, le Conseil communal a siégé à six reprises : en séance extraordinaire le 21 janvier, en séance d'assermentation le 8 juin et en séances ordinaires les 17 juin, 23 septembre, 4 octobre et 9 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, neuf préavis municipaux ainsi que les comptes et rapport de gestion sur l'exercice précédent ont été présentés par la Municipalité :

- Préavis N° 01-2021 Demande de crédit pour l'acquisition des p. n° 39 et 55 de Penthaz
- Préavis N° 02-2021 Remise en état du pavillon scolaire de la Léchire
- Préavis N° 03-2021 Approbation dépenses imprévisibles et urgentes effectuées en 2020
- Préavis N° 04-2021 Indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité
- Préavis N° 05-2021 Demandes d'autorisations générales pour la législature 2021-26
- Préavis N° 06-2021 Remplacement d'un tronçon de conduite d'EP et réfection de la chaussée au chemin de la Veivy
- Préavis N° 07-2021 Crédit d'étude pour réaménagement du trottoir à la route de Cossonay
- Préavis N° 08-2021 Plafond d'endettement 2021-2026
- Préavis N° 09-2021 Budget 2022

Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité.

En 2021, les jetons de présence ont été attribués à l'USL pour un total de CHF 1'785.-.

MUNICIPALITE

Le mot du Syndic

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Chère lectrice, Cher lecteur,

Vous vous apprêtez à lire le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021. Si ce document répond à des dispositions légales, il se veut aussi être le reflet des événements qui ont émaillé la vie de la Commune durant l'année écoulée. C'est dans cet esprit que nous l'avons rédigé et j'espère que vous y trouverez intérêt. Je vous souhaite une bonne lecture.

2021 a été marquée par le renouvellement des autorités communales, comme tous les 5 ans. A l'issue des élections, le Conseil communal a vu son effectif renouvelé d'un tiers et a atteint, ce qui est remarquable, la parité. Il peut maintenant compter sur la présence de 22 femmes et de 23 hommes.

Je profite de ces quelques lignes pour adresser mes plus vifs remerciements aux membres sortants pour leur engagement et leur implication dans les affaires communales et à adresser aux nouvelles élues et aux nouveaux élus mes sincères félicitations pour leur élection ou leur réélection au sein du Conseil communal. Du côté de la Municipalité, pas de surprise puisque ses membres se représentaient au complet et qu'il n'y avait pas d'autres candidats en liste. L'ensemble de l'exécutif a été élu au premier tour.

Parmi les nombreux éléments abordés dans ce rapport, l'achat de la parcelle 39 située à côté du collège du Bornalet me paraît important d'être relevé. Avec cette acquisition, notre Commune se donne l'occasion de réaliser un important projet qui permettra de réaménager le centre du village et d'y apporter un nouveau dynamisme.

Enfin, du côté des finances, l'exercice 2021 est une excellente surprise. Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 262'000.00, le résultat final des comptes communaux se termine avec un bénéfice de CHF 518'847.00. Si ces comptes nous permettent de voir l'avenir avec sérénité, il nous faut hélas encore rester vigilants et éviter tout excès d'optimisme. En effet, comme expliqué plus bas, ce magnifique résultat est dû en grande partie à des circonstances exceptionnelles qui ne se renouvelleront pas ces prochaines années.

Un autre élément qui nous pousse à faire preuve de prudence est la crise survenue en ce début d'année 2022 en Europe de l'Est. Les conséquences engendrées par ce conflit sur les relations internationales et sur l'économie mondiale auront très probablement à terme des effets négatifs sur l'évolution de nos finances communales.

Pour terminer, j'adresse mes sincères remerciements aux Conseillères communales et aux Conseillers communaux pour leur engagement durant cette année et pour la relation de confiance entretenue avec la Municipalité.

Jean-François Pollien

Séances de Municipalité

Si les représentations municipales ont à nouveau été quelque peu réduites, les séances ordinaires de la Municipalité ont néanmoins été maintenues tout au long de l'année. Nous avons conservé nos quartiers dans la salle du Conseil communal où toutes les mesures de distanciation ont pu être respectées.

Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant l'évolution de l'activité municipale sur la base de quelques données :

	2017	2018	2019	2020	2021
Heures de vacations (1)	1'933	2'002	1'555	1'205	1'567
Kilomètres parcourus (1)	4'491	4'916	3'465	1'845	2'518
Séances de Municipalité ordinaires	44	44	45	44	45
Séances de Municipalité extraordinaires	13	22	28	16	19
Séances spéciales (2)	65	47	30	20	47
Séances intercommunales(2)	186	193	196	120	148

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation de plus d'un municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2021 ont été, comme le veut la loi révisée sur les communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnels et informatifs. Ces derniers servent à alimenter la rubrique « Décisions municipales » de notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

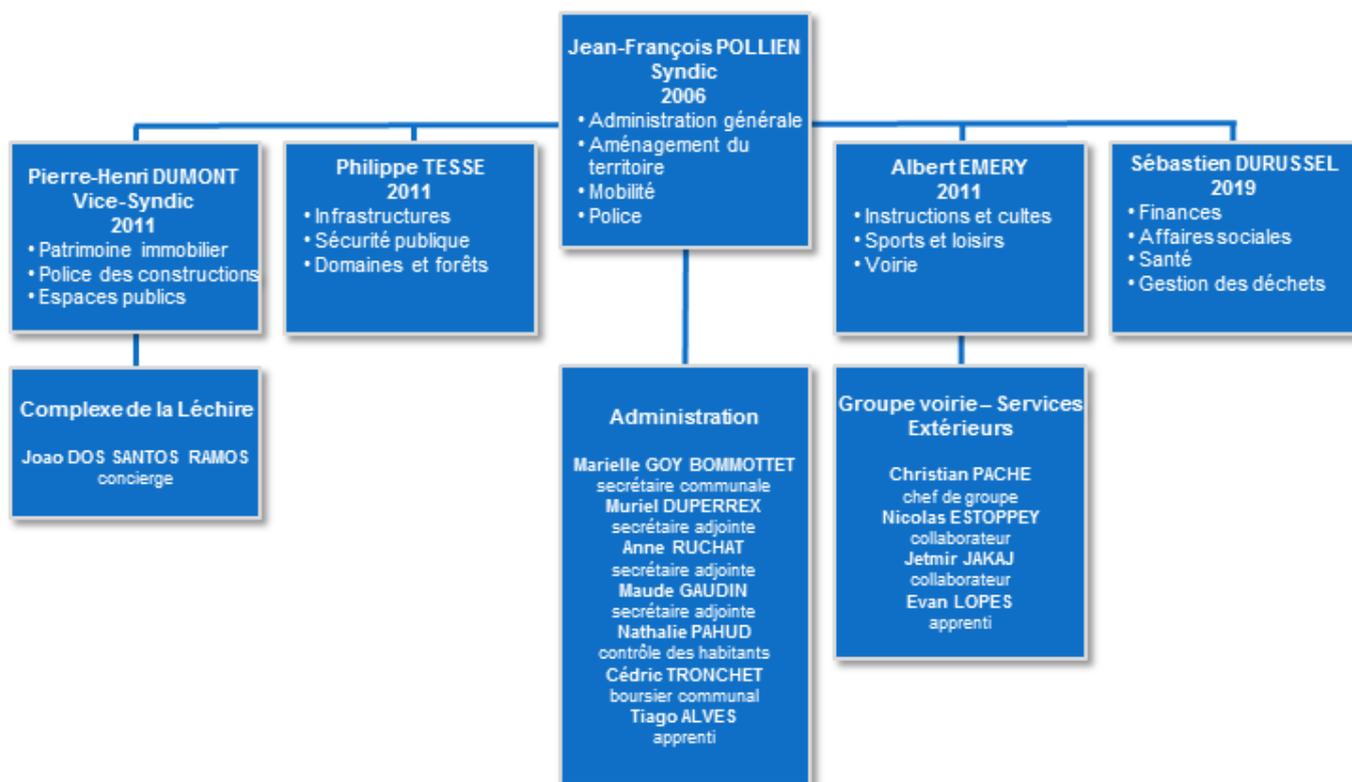
Éléments marquants

Pour cet exercice 2021, la Municipalité relève les éléments marquants suivants :

- La gestion de la crise sanitaire COVID-19
- L'achat de la parcelle 39 avec pour but la construction de logements d'utilité publique.
- La fin de la législature 2016-2021 et le début de la législature 2021-2026
- L'ouverture de la piscine intercommunale des Chavannes à Cossonay
- Une importante fuite d'eau sous le chemin de la Veivy
- La mise en service de la ligne de bus des Transports lausannois tl 58
- La poursuite du dossier concernant le remplacement du pont sur la Venoge
- La mise à l'examen préalable auprès de la DGTL de notre PACom et de son règlement
- La poursuite des discussions en vue d'accueillir le Venoge Festival à Penthaz sur le site de La Léchire.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Organigramme



Le personnel communal se compose de 12 collaborateurs-trices correspondant à 9.1 ETP.
(situation au 31/12/2021)

1.2 Informatique, téléphone et internet

- Suite à la généralisation de la GED en 2020, l'année 2021 a été marquée par quelques ajustements comme cela était à prévoir. Le scanning généralisé des documents donne entière satisfaction aux Municipaux et au personnel administratif.
- Le copieur multifonction de la Maison de commune a été remplacé.
- Diverses mesures ont été entreprises pour améliorer la cybersécurité et le niveau de maturité de l'organisation.
- Le nouveau site internet communal a été mis en ligne en novembre 2021. Le contenu du site a également fait l'objet d'importantes mises à jour. La fréquentation reste relativement stable avec environ 2'000 à 3'000 visites par mois.
- Le nombre d'abonnés à la Newsletter croît régulièrement et les désabonnements sont peu fréquents. Ce canal de communication semble donc apprécié et l'historique des envois est disponible sur notre site internet.

1.3 Personnel

- Côté formation, sujet qui tient à cœur à la Municipalité, 2021 a été riche en événements :
 - Mme Maude Gaudin a brillamment réussi ses examens de fin d'apprentissage d'employée de commerce et a obtenu son certificat fédéral de capacité. Nous lui avons proposé un contrat à durée déterminée à un taux de 50 % jusqu'à la fin de l'année, ce qu'elle a accepté.

- M. Evan Lopes a obtenu son Attestation Fédérale de formation Professionnelle (AFP) et a décidé de reprendre sa formation pour obtenir un CFC en 3 ans.
- Le 2 août dernier, un nouvel apprenti a commencé sa formation d'employé de commerce au sein de notre administration. Il s'agit de Monsieur Tiago Alves, âgé de 15 ans.
- Divers cours ont été suivis par plusieurs employés dans le cadre de leurs fonctions respectives.
- Il n'y a pas eu de jubilaire à fêter au sein du personnel mensualisé en 2021.
- Pour la deuxième année consécutive, nous n'avons pas pu organiser la sortie traditionnelle à l'intention du personnel mensualisé, ni le repas de fin d'année.
- Notre exécutif tient à remercier le personnel communal qui a su s'adapter pour faire face aux nombreux changements engendrés par les directives cantonales et fédérales reçues tout au long de l'année et pour leur engagement au service de nos administrés.
- Le 24 novembre, au Foyer de la grande Salle, une soirée polenta a été organisée en l'honneur du personnel horaire qui contribue à la bonne marche de la Commune. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur engagement jour après jour pour notre communauté. Ce fut également le moment de remercier officiellement plusieurs personnes :
 - Mme Line Corbel, notre coordinatrice, pour ses 20 années d'activité comme patrouilleuse
 - Mme Béatrice Bourqui, patrouilleuse, Mme Maria Francisco, aide à la PentaDîne, Mmes Chantal Deléderray, Corinne Parisod et Hélène Wolf, serveuses lors des manifestations communales, pour leurs dix ans d'activité.

1.4 Naturalisations

- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de naturalisation en Suisse le 1er janvier 2018, les demandes sont traitées en amont par le Canton ; seuls les dossiers conformes sont ensuite envoyés aux communes pour la suite de la procédure. 9 dossiers nous sont parvenus en 2021.
- La commission d'audition est composée de la préposée au contrôle des habitants, Mme Nathalie Pahud et d'un membre du Conseil communal et citoyen engagé de Penthaz, M. Jacques Deléderray.
- Malgré la situation sanitaire, la commission municipale d'accession à la bourgeoisie de Penthaz a continué à recevoir les candidats, ce qui permet de faire plus ample connaissance et d'échanger sur les thèmes moins formels fixés par la loi.
- En raison de la crise Covid-19, le Canton et la Confédération ont limité drastiquement le nombre de dossiers traités. Au total, 7 habitants ont été naturalisés en 2021 (18 en 2020) : 4 par procédure facilitée (mariage) et 3 par procédure ordinaire. A noter que pour diverses raisons, aucune de ces naturalisations n'a été octroyée avec Penthaz comme lieu d'origine (conjoints suisses originaires d'une autre commune ou procédure ordinaire commencée dans une autre commune).

1.5 Nouveaux Habitants et Jeunes Citoyens

- Déjà repoussées en 2020, les traditionnelles rencontres avec les nouveaux habitants et les jeunes citoyens ont dû être à nouveau repoussées à la suite des diverses restrictions sanitaires. Nous projetons de mettre sur pied ces sympathiques réunions courant 2022 où pas moins de 472 nouveaux habitants et 52 jeunes citoyens seront invités.

1.6 Le Local

- En cette deuxième année de crise covid, le local a dû rester fermé durant de nombreuses périodes, perturbant la vie de nos ados. Souhaitons qu'un retour à la normale permette aux jeunes de retrouver l'envie d'animer cet endroit
- Dans le cadre d'un projet commun avec l'ASIVenoge, ce lieu pourrait accueillir une partie des élèves lors de l'accueil de midi.
- Le coût pour notre commune s'élève à CHF 19'956.80 pour 2021, soit CHF 10.55 par habitant.

1.7 Bibliothèque intercommunale de la Venoge



- La bibliothèque s'est adaptée et organisée en fonction des recommandations sanitaires évoluant dans l'année. Le contexte particulier a malgré tout passablement chamboulé les habitudes des lecteurs, surtout dès septembre lorsque le certificat sanitaire est entré en vigueur quant à l'accès à cette structure. Environ 30 % de nos lecteurs se sont ainsi vu refuser l'entrée, ne pouvant plus bénéficier de nos services. Après discussion et en accord avec les municipalités concernées, des alternatives (take-away, rendez-vous en dehors des heures d'ouverture, livraison à domicile) ont été proposées pour permettre de garantir cette mission première des bibliothèques qui est de donner l'accès à toutes et tous sans discrimination aucune.
- Il n'a pas été facile pour les bibliothécaires de passer du rôle d'accueillantes à celui de contrôleuses ; l'esprit de convivialité a été mis à rude épreuve. Ce faisant, il a été observé une certaine résilience de la part des utilisateurs, qui ont fait preuve de souplesse et d'adaptation, et une reconnaissance de ces alternatives proposées. Cela a permis à chacun de garder un esprit ouvert malgré les mesures coercitives imposées.
- Nous avons pu constater que, malgré une petite baisse des comptes actifs, passant de 266 en 2020 à 258 en 2021, la fréquentation a quant à elle augmenté. L'augmentation du nombre de prêts de 9,6 % s'explique par le changement d'habitudes déjà observé en 2020 : les lecteurs ont accru leurs visites à la bibliothèque, venant ainsi parfois plusieurs fois par mois. Les alternatives proposées ont satisfait un grand nombre de gens concernés par l'entrée en vigueur du passe sanitaire et ont permis de conserver le lien.
- Du côté des animations, il a aussi fallu composer avec les mesures : de janvier à février toutes les animations ont été annulées, reprenant gentiment dès mars avec un certain nombre de restrictions. Ces mesures étant souvent difficiles à mettre en accord avec un esprit d'échange, de partage et de convivialité, il a fallu être créatif !.
- Au mois de juin, la Municipalité de Daillens a présenté un avant-projet concernant le prochain local de la bibliothèque : l'idée est de regrouper au centre du village, à côté du restaurant de la Balance, une garderie AJERCO, l'UAPE Croque-Carottes et la Bibliothèque de la Venoge. Le besoin exprimé d'avoir un plain-pied pour permettre visibilité, attractivité et dynamisme a été entendu et sera pris en compte dans l'élaboration du projet définitif. Rester sur la commune de Daillens est un vœu commun des municipalités et des bibliothécaires permettant ainsi une continuité et un développement en accord avec ce qui a été mis en place jusqu'à présent. Cette opportunité de s'agrandir et de se centrer par rapport au village est un atout que la bibliothèque mettra au profit des habitants de villages avoisinant pour répondre aux besoins et aux attentes de ses usagers.
- La Bibliothèque fêtera ses 10 ans d'existence en 2023. Elle a trouvé son public, à la fois fidèle et se renouvelant chaque année par de nouvelles inscriptions. Durant ces deux dernières années, malgré la situation particulière, cette structure a réussi à garder le lien avec son lectorat et ces projets d'avenir vont permettre de développer et d'étendre profitablement ses offres.

1.8 Ludothèque intercommunale de la Venoge

- La gestion de la structure est toujours animée avec beaucoup d'énergie et d'idées par Mme Fabienne Pellet, animatrice, qui veille à ce que le local, toujours bien fréquenté par les jeunes de la région, continue à proposer une palette de jeux intéressants.
- Le ordinateur de la structure donne des signes de faiblesse et un problème de parking doit être réglé en 2022.

1.9 Garderie « Les P'tits Tartreux »

- 2021 a marqué une année de fonctionnement de notre garderie sous sa nouvelle forme. Si cette dernière répond à la demande des habitants, elle est également plus adaptée aux horaires scolaires que par le passé.
- Le coût de la structure reste toutefois un problème ; en effet, le tarif pour la garde des enfants est plus élevé que celui des structures AJERCO. Même si cette différence est partiellement comblée

par de meilleures prestations, en particulier par un accompagnement plus personnalisé, le prix reste un frein pour certains parents.

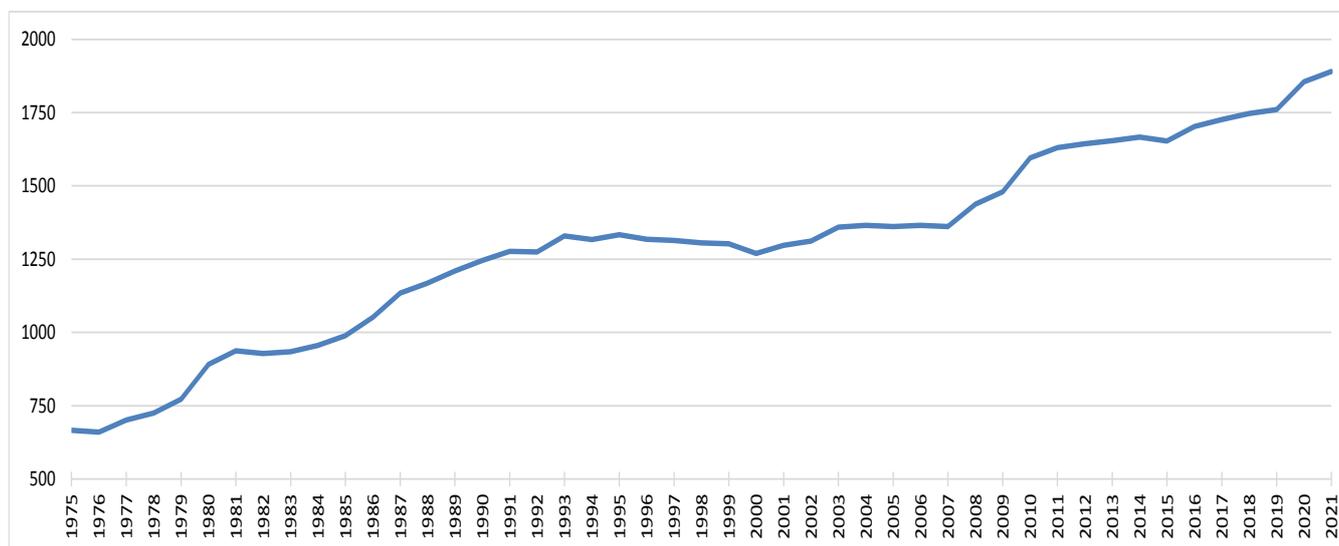
1.10 Relations avec l'Etat

- La visite annuelle du Préfet a eu lieu le 14 décembre en fin de journée. La soirée s'est poursuivie à la Treille en compagnie des autorités de la commune de Boulens dans laquelle le Préfet avait effectué sa visite dans la matinée. Si cette rencontre est destinée à contrôler la tenue de divers documents de notre administration et du Conseil communal, elle est également l'occasion d'échanges sur les relations que nous entretenons avec l'Etat.
- Ces dernières sont d'une manière générale bonnes. Nous déplorons cependant la lenteur de traitement de certains dossiers, notamment la révision de notre Plan d'affectation communal (PACom).

1.11 Contrôle des habitants

Evolution de la population (chiffres officiels StatVD) :

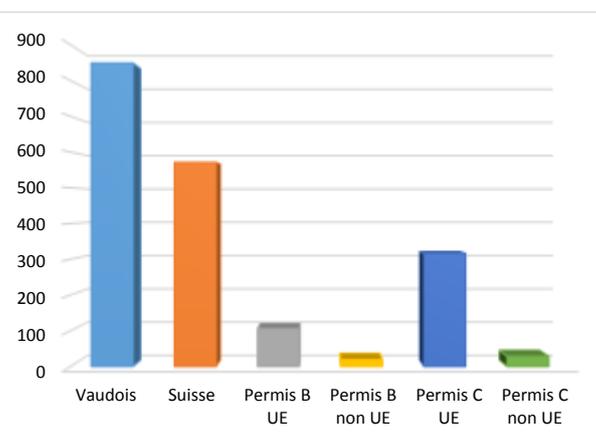
Population au 31.12	<u>1950</u>	<u>1980</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
	256	891	1'269	1'595	1'726	1'747	1'760	1'855	1'890



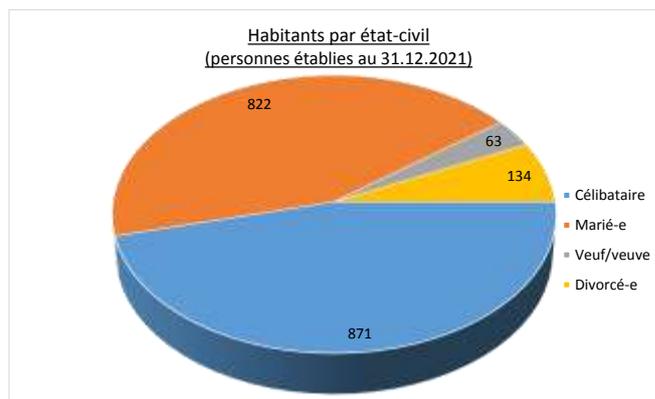
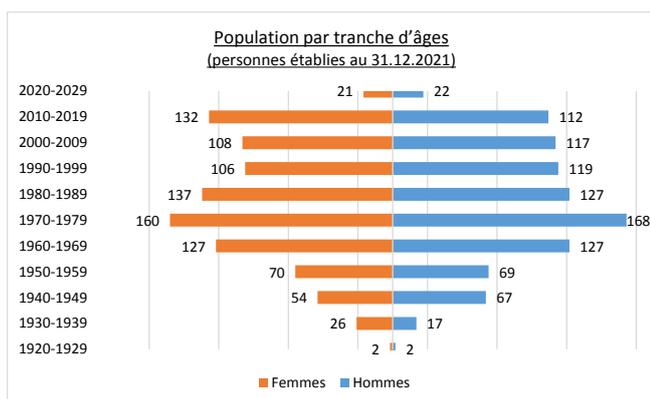
La croissance de la population continue sur un rythme élevé en raison de la construction de nouveaux logements dans la commune.

Population par nationalité, origine et permis (personnes établies au 31.12.2021)

Pays	2021		2020	
	Nombre	%	Nombre	%
Suisse	1'420	75.1%	1'398	75.4%
France	70	3.7%	69	3.7%
Italie	78	4.1%	81	4.4%
Portugal	176	9.3%	179	9.6%
Espagne	36	1.9%	30	1.6%
Autre UE	40	2.1%	44	2.4%
Autre Europe	32	1.7%	24	1.3%
Afrique	24	1.3%	13	0.7%
Amérique	9	0.5%	11	0.6%
Asie	4	0.2%	5	0.3%
Océanie	1	0.1%	1	0.1%
	1'890	100.0%	1'855	100.0%



Les proportions restent stables.



Les deux graphiques ci-dessus, figurant ici à titre purement informatif, n'appellent aucun commentaire particulier.

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 314 mutations durant l'année (462 en 2020 ; 412 en 2019), correspondant à :

Naissances	16
Décès	10
Changement d'état civil	25 (dont 3 mariages et 12 divorces)
Naturalisations	7 (dont aucune originaire de Penthaz)
Arrivées (1)	145
Départs (2)	118

(1) Y compris 6 résidences secondaires (dont 4 MEP et 1 au pair)

(2) Y compris 9 résidences secondaires (dont 4 MEP et 3 au pair)

Remarque : de nombreuses corrections et mises à jour sont apportées en continu au fur et à mesure qu'elles arrivent à notre connaissance.

1.12 Revenu d'insertion RI

- Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.
- 14 habitants de notre Commune (20 en 2020) étaient inscrits à fin 2021. Ces bénéficiaires sont répartis de manière égale dans les classes d'âge situées entre 20 et 60 ans.
- Ce nombre d'allocataires restera toujours trop important à nos yeux si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à quelques années de leur retraite.

1.13 Jubilaires

- Bien que 2021 ait encore été une année compliquée en matière de contacts sociaux, la Municipalité a tenu à fêter dans la mesure du possible les anniversaires de nos jubilaires, soit en petit comité, soit en plus grand nombre en fonction des souhaits ou des craintes de nos Aînés.
- L'année 2021 a ainsi été marquée d'une pierre blanche pour les couples suivants qui ont fêté leurs 50 ans de mariage : Mmes et MM. Christiane et Michel Monnerat, Raymonde et Francisco Gomez, Marlyse et Georges Mury, qui ont accueilli les délégations municipales avec beaucoup de plaisir et ont partagé quelques anecdotes sympathiques de leur parcours de vie. Pour leur part, Mme et M. Jacqueline et Jean-Jacques Margueron n'ont pas souhaité célébrer ce demi-siècle de vie commune en compagnie de la Municipalité.
- Les 60 ans de mariage de Mme et M. Marianne et Jean Bommottet, agendés en 2020, ont finalement pu être fêtés en 2021. Cette rencontre a été pour la Municipalité l'occasion d'une savoureuse immersion dans la vie de notre communauté du temps où M. Jean Bommottet était

municipal, ceci tout en dégustant d'excellents crus, assis sur les anciens bancs de notre église qui n'ont sans doute pas absorbé que de l'eau bénite.

- 2021 a également marqué les 90 ans de M. Charles Orbini qui nous a accueilli en délégation. Cette visite, qui a pu se dérouler sans contraintes sanitaires et en toute convivialité, a été l'occasion pour M. Orbini de partager quelques épisodes de sa vie d'immigré italien. C'est toutefois avec une grande tristesse que la Municipalité a appris le décès, quelques semaines après cette visite, de Carla, épouse de M. Orbini.

1.14 Sociétés locales

USL

- La société n'a pas pu organiser son loto annuel en 2021.
- En revanche son comité s'est fortement engagé dans l'organisation de la fête nationale, en lui donnant un autre visage, plus local. L'avenir nous dira si cette manifestation continuera sous cette forme, au détriment de la collaboration intercommunale pourtant établie depuis quelques années.

Gym pour Tous

- Dès le mois de mars, la société a dû continuer ses activités en respectant à la lettre les directives sanitaires ; ces dernières ont fortement perturbé le fonctionnement de la société.
- Pour des raisons évidentes d'organisation, la société a renoncé à programmer sa soirée 2021. Le comité et ses membres tentent de se motiver afin de trouver l'énergie nécessaire pour relancer leurs soirées annuelles et les animations, et de reprendre leurs activités au plus vite.

FC Venoge

- La Municipalité a enregistré un certain nombre de plaintes du comité, ce dernier estimant que l'exécutif communal restait sourd à ses demandes. Nous tenons à éclaircir dans ces lignes les deux principaux problèmes rencontrés, à savoir l'organisation du Venoge Festival et l'éclairage du terrain.
- La décision relative au fait que le Venoge Festival se tienne désormais sur le site de Penthaz a été très mal accueillie par le staff du FC Venoge. La Municipalité s'est engagée à ne pas perturber outre mesure les activités du Club. Toutefois, à défaut d'accepter les solutions de remplacement temporaires proposées, il serait souhaitable que le Club s'implique également à trouver des solutions afin que ce festival local puisse se dérouler dans les meilleures conditions. En effet, compte tenu de l'engagement de notre commune pour le soutien des activités du Club, notamment notre engagement financier pour la mise à disposition et l'entretien des diverses installations, notre Municipalité compte sur ces derniers pour être partenaires dans cette aventure.
- D'autre part, à titre indicatif, la Municipalité rappelle que dans des temps pas si lointains, le Club occupait le terrain à raison de trois fois par semaine. Actuellement, en raison de la multiplication des équipes vétérans, force est de constater que l'éclairage est allumé pratiquement tous les soirs. Ceci explique probablement que les ampoules étant plus sollicitées que par le passé donnent des signes de faiblesse. La Municipalité reçoit de nombreuses demandes de remplacer au plus vite l'installation d'éclairage, certes ancienne mais qui assure encore sa fonction première à savoir éclairer nos « footeux ». Au surplus, la Municipalité a toujours été aussi réactive que possible afin de remplacer les ampoules, ceci afin de ne pas compromettre un match officiel. La Municipalité prévoit néanmoins le remplacement de toute l'installation électrique avant la fin de la législature en cours, ceci sous réserve que le Conseil communal donne son accord.

Chœur mixte « Le Rosey

- Le Rosey devait fêter dignement ses 50 ans d'existence en 2020. Cet anniversaire n'a pas pu être marqué d'une pierre blanche, pandémie oblige, ni en 2020 ni en 2021. Nous attendons donc avec impatience la version « 50 + 2 » concoctée par la société.
- Nous noterons qu'une demande de subvention pour cette manifestation a été demandée à l'ARGdV et que cette dernière a été refusée.

Société de Jeunesse

- La société n'a pu organiser qu'une seule manifestation en 2021 : la désormais traditionnelle soirée spaghetti. Cette dernière a toutefois subi une concurrence évitable, à savoir le souper de la Cagnotte de la Treille qui s'est tenu à la même date. La Municipalité déplore le manque de communication entre les acteurs de la vie villageoise.
- La Municipalité profite de cette occasion pour renouveler ses plus vifs remerciements à la société pour l'aide apportée à la Fête des Tartreux et à celle du 1^{er} août.

Unihockey Club de Penthaz

- L'organisation de la société s'est vue bouleversée compte tenu de la situation sanitaire. La Municipalité souhaite au Club de reprendre ses activités au plus vite.

Société de tir Amis du Tir

- La société a assuré ses services habituels, notamment l'organisation des tirs obligatoires.

1.15 Manifestations

- Au chapitre manifestations, on peut dire que les années se suivent et se ressemblent. La pandémie a fait plus que refroidir les élans des plus motivés. La charge de l'organisation d'une quelconque manifestation doublée de la perspective qu'elle doit être annulée au dernier moment ont découragé plus d'un comité.
- Pourtant malgré toutes les difficultés à planifier une rencontre, certaines ont pu avoir lieu, certes adaptée aux directives sanitaires. En effet Tartreux, St-Valentin, Halloween, manifestations à l'espace culturel et concours de Noël ont été mises sur pied dans des formes adaptées.
- Il est important de préciser que le travail de décoration entrepris par notre voirie a donné une touche d'originalité, et que le fait d'égayer les journées d'animations par un brin de fantaisie a réjoui plus d'un habitant.
- Souhaitons que l'avenir soit plus clément, car le manque de contact et l'absence de rencontres ont beaucoup perturbés les plus jeunes d'entre nous. En effet aucun giron, trophée ou autres fêtes de jeunesse n'a pu se tenir. De plus, les réseaux sociaux ont véhiculé des informations pas toujours propices au bien-être de notre jeunesse.
- Le manque de contact a incité nos Aînés à ne faire confiance qu'aux informations communiquées par le biais de nos médias. Ces derniers n'ont malheureusement pas su garder en toutes circonstances leur sang-froid et ont eu tendance à en remettre une couche, au désarroi de nos anciens.
- Notre vœu le plus cher est que les activités culturelles puissent reprendre au plus vite dans de bonnes conditions et que la population soutiennent les acteurs de la vie sociale de notre commune, pour le plus grand bien de tous.

Fête des Tartreux

- La fête des Tartreux s'est tenue à titre exceptionnel en période estivale, soit le 22 août ; elle a bénéficié des structures du Festival Venoge dont la manifestation « L'Entre-Deux » s'est déroulée sur la place de la Léchire.
- Un programme allégé a été proposé à notre population, laquelle a répondu présente à cette manifestation conviviale et bon enfant.
- La jeunesse et l'Unihockey Club ont épaulé le comité pour la préparation de la fête. Mme Catherine Novet, diacre, a présenté un sympathique spectacle pour animer la journée.
- Suite à la réussite de cette édition, le comité et la Municipalité ont décidé d'utiliser dorénavant la place de la Léchire comme place de fête, en espérant que cette décision permettra de donner un nouvel élan et une nouvelle dimension à notre fête villageoise.

Roses de la Saint-Valentin

- La manifestation a eu lieu en 2021 ; ayant gagné en importance, elle sera désormais pérenne. En effet, elle a connu un franc succès puisque pas moins de 120 roses ont été distribuées à nos habitantes.

Fête nationale

- Cette manifestation a pu se dérouler dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.
- Notre fête nationale a connu un lifting, après l'année blanche de 2020, qui lui a permis de retrouver quelques couleurs, certes pas dans le ciel, puisque les feux d'artifices étaient proscrits. La Municipalité tenait à marquer l'évènement et après consultation avec l'USL et les sociétés du village, elle a choisi de proposer à nos citoyens une manifestation « soft », la traditionnelle réunion des 3 villages étant écartée.
- En l'absence des feux d'artifices, la partie officielle a été assurée par les discours de notre Syndic et de notre ancien Préfet.
- La soirée s'est déroulée en toute modestie à la salle de la Léchire autour d'une « saucisses-salades Party », sans fifres ni trompettes.
- Toutefois, malgré toutes les restrictions, la manifestation a été très appréciée par notre communauté ; ce succès remet en cause la version intercommunale, affaire à suivre.

Tour du Pays de Vaud

- Cette manifestation a eu lieu en 2021, malgré la situation sanitaire et les restrictions d'usage. On sentait comme un désir indescriptible et une envie particulière de participer à cette fête ; que l'on soit coureur, organisateur ou bénévole, tous avaient envie de renouveler avec les plaisirs d'antan si simples et si réconfortants. Les acteurs du TPV ont tout de même consommé bières et saucisses et se sont imprégnés de bonne humeur, profitant de cet instant comme d'un vaccin contre la morosité. Et si les saucisses grillées, parfumées de douces effluves enivrantes, nous faisaient redécouvrir, l'espace d'un instant, le goût du ketchup, de la moutarde et de la mayonnaise ; il est à noter que pour accompagner ce festin bucolique, la bière n'était, pour respecter la situation, pas de la Corona mais de la Boxer.
- Il est à préciser que la participation des coureurs ayant beaucoup diminué depuis deux ans, le comité se demande si l'énergie dépensée pour mettre en place cette épreuve ne serait pas plus utile ailleurs.

Venoge Festival

- En l'an de grâce 2021, le comité a dû renoncer pour la deuxième fois à organiser son festival. Devant un tel vide dans les activités culturelles régionales, les organisateurs, tout en respectant à la lettre les normes sanitaires en vigueur durant l'été 2021, ont proposé à un public reconnaissant un mini festival intitulé « L'ENTRE-DEUX ». Cet événement, constitué d'un programme réduit mais de bonne facture, a permis aux personnes vaccinées, guéries ou testées, de prendre part à la fête, sans masque, mais avec chemise et pantalon. Ce public privilégié a pu pleinement profiter de ce moment musical et a été bercé par les sons mélodieux des groupes présents, échappant pour quelques instants au méchant virus tapi aux alentours de la salle.

Balade villageoise

- La balade annuelle 2021 s'est déroulée en deux volets, le premier sous forme de balade à travers notre village et la visite de certains sites baptisés de diverses appellations désignant des pôles d'intérêts de l'époque ou rappelant les noms des seigneurs de notre contrée.
- Le deuxième volet a eu lieu à l'Espace culturel, sous la forme d'une conférence durant laquelle l'orateur, M. Michiel De Vaan, a pu débattre de la toponymie des lieux avec un parterre représentatif de la bourgeoisie de notre village.

Espace culturel du Bornalet

- Les activités de l'Espace culturel ont repris malgré la pandémie, en proposant un programme moins étoffé mais de bon aloi.
- Le 25 novembre, le comité nous a convié à un passionnant voyage au cœur de la médecine légale animé par le Dr Silke Grabherr, éminente experte en la matière, dont l'exposé et l'humour ont été très appréciés par le nombreux public présent.
- Le 3 décembre, le pilote John Schopfer nous a fait partager sa passion pour le sport automobile lors d'un exposé dynamique.

- Du 26 novembre au 12 décembre, les murs de l'Espace culturel ont accueilli avec beaucoup de plaisir les œuvres de Mme Mary-Hélène Huguenin ainsi que l'exposition Vol Doigts, création d'artistes locaux.
- Un coup de cœur particulier pour la fête d'Halloween : cette manifestation, parfois contestée, semble avoir trouvé sa place au sein des animations de notre village. Preuve en est la joie que les enfants ont montré lors de cette manifestation organisée avec brio par les membres de l'Espace culturel.
- Nous relèverons également les superbes décorations et la coopération de notre service voirie qui s'est découvert un talent pour souligner de manière originale toutes les animations de notre village, notamment en faisant vivre les espaces plates-bandes aux abords du Bornalet et des entrées de commune.
- Nous félicitons également le comité pour l'organisation du traditionnel concert d'automne.
- Désormais, un budget de CHF 5'000,- annuel a été accordé au comité de l'Espace culturel pour financer les événements proposés. Sont inclus dans cette bourse la balade et le concert d'automne.
- Nous profitons également de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui œuvrent à faire vivre notre village

D'autre part, deux nouvelles manifestations ont été organisées en 2021, à savoir :

Fête de la nature

La Municipalité a donné son accord pour que l'éclairage public soit éteint durant une nuit d'été afin que nos habitants puisse contempler les étoiles. Malheureusement, le mauvais temps s'est immiscé dans la partie et la nuit fut moins étoilée que prévu.

Papet vaudois des Aînés

A l'occasion de la fête de l'Indépendance vaudoise, les communes de Penthaz, Penthalaz et de Daillens se sont associées pour offrir à nos Aînés le traditionnel papet, préparé à la grande salle de Daillens par les municipaux de service. Afin de respecter les normes sanitaires, le dîner a été livré avec la formule très tendance dans cette période : le « take-away ». L'apéritif a été repoussé à des temps plus cléments. Le succès a été étonnant au point que l'on se demande si cette manière de faire ne devrait pas être retenue. Cette question sera discutée en 2022.

1.16 Maison d'enfants de Penthaz (MEP)

- La vie de la Maison a à nouveau été perturbée cette année ; la pandémie laisse des traces dans les rapports humains et complique la communication et le travail des éducateurs.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue en visioconférence ; le comité poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution.
- Le projet d'extension de la MEP est toujours au programme et devrait prendre son essor en 2022.

1.17 Bus PPDLV - Transports régionaux

- Pour répondre aux besoins de nos habitants et pour éviter les doublons avec les lignes TL et CarPostal, les communes PPDLV ont mandaté la société Zedemtop pour travailler sur l'efficacité de notre ligne, l'adapter aux demandes des utilisateurs et répondre aux souhaits des communes. Le mandat porte sur 2 ans. Les premières adaptations auront lieu fin 2021.
- Notre équipe de chauffeurs est toujours très motivée par ce service à la population. M. Laurent Chapuis a dû délaissé ses fonctions plus qu'à l'accoutumée, étant mobilisé dans le service civil pour lutter contre le virus. Nous tenons à remercier l'ensemble de nos conducteurs pour le travail de qualité effectué durant cette période particulière.
- Dans le cadre de l'étude de réorganisation du réseau de transports publics dans le bassin de la Venoge, un besoin de relier les communes de notre région à l'Ouest lausannois a émergé. Avec l'ouverture d'un gymnase à Bussigny en août 2021, le Canton a décidé de répondre à ces attentes

en mettant en place une ligne de bus régionale qui permettra de relier les communes voisines, situées au nord de Bussigny, à ce futur lieu de formation. Ainsi, la direction générale de la mobilité et des routes a demandé aux transports lausannois d'exploiter cette nouvelle ligne nommée tl 10.058. Elle reliera Bussigny-gare - Mex Les Esserts - Mex, village - Vuufflens-la-Ville - Penthaz - Cossonay-Penthalaz-gare et ceci dès le 15 août 2021.

L'exploitation de cette ligne a débuté le 9 août, ce qui a permis de régler les derniers détails pour la rentrée scolaire. Il est à noter que la mise en place de cette nouvelle desserte a été effectuée en un temps record. En effet, il n'aura fallu qu'un peu plus de 6 mois pour la créer alors qu'il en faut 18 en temps normal.

- D'ici la fin de l'année, une autre ligne, la tl 56, sera ouverte dans notre région. Elle reliera Bussigny, la ZI d'Aclens, Vuufflens-la-Ville et le site de Bobst à Mex. Avec la mise en place de ce nouveau réseau formé par ces deux lignes, les communes concernées, à savoir Aclens, Bussigny, Cossonay, Mex, Penthalaz, Penthaz, Villars-Ste-Croix et Vuufflens-la-Ville seront représentées au Conseil d'Administration des tl dès le 1^{er} janvier 2022 par le Syndic de Vuufflens-la-Ville.
- L'augmentation de la cadence des bus CarPostal depuis décembre 2020 a entraîné, pour notre Commune, une modification du coefficient applicable à la facturation. Cette modification entraîne une hausse annuelle d'environ CHF 40'000.- de notre participation sans que nous ne puissions nous opposer à cette manière de procéder. Le coefficient actuel est le plus important qui puisse nous être appliqué. En effet, les coefficients supérieurs ne sont applicables qu'aux communes ayant une gare sur leur territoire.

1.18 Collaborations intercommunales

- L'ARGdV regroupe actuellement les 37 communes du district du Gros-de-Vaud et une centaine de membres privés (entreprises, associations et particuliers). MM. Yvan Stuzmann, Syndic de Lussery-Villars, et Grégory Wyss, Syndic de Mex, sont membres du Comité dont le but est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services. En 2021, l'ARGdV s'est dotée d'une nouvelle ligne graphique. Enfin, l'étude pour l'établissement d'un Système de Gestion des Zones d'Activités (SGZA) pour notre région, principal dossier occupant l'association, s'est poursuivie et devrait aboutir en 2022.
 
- L'Association de Communes Vaudoises (AdCV) dont nous faisons partie regroupe actuellement 69 communes, en légère baisse par rapport à 2020. Parmi les dossiers traités par l'AdCV, le plus important reste celui de la refacturation aux communes des coûts de la cohésion sociale. Tout d'abord repoussée à 2022, une sortie récréative a finalement pu se dérouler le 8 octobre. Organisée par l'AdCV avec l'appui des Communes PPDLV, plusieurs visites ont été mises sur pied dont notamment pour Penthaz, la Cinémathèque et la STEP. En soirée, les participants ont partagé un moment convivial à Daillens mêlant apéritif et fondue. Ils ont également pu profiter de la présence et de l'intervention de Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard.
 
- Les rencontres PPDLV et Venoge 6 sont l'occasion de partager nos expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certains aspects. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs. Nous avons pu, cette année, retrouver le rythme habituel de nos rencontres.
- Le projet de construction des nouvelles infrastructures scolaires à Penthalaz, piloté par le Comité directeur de l'ASIVenoge, suit son cours. Cependant, les difficultés rencontrées, relatives à l'acceptation du plan d'affectation de la zone par le voisinage, ralentissent le processus.

1.19 Piscine intercommunale (ASPIC)

- La piscine a été ouverte le 17 juillet au public et aux associations scolaires. Elle a été inaugurée officiellement le 7 octobre en présence de Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, ainsi que de nombreuses personnalités politiques du Canton.
- L'engouement du public ainsi que celui de nombreuses associations sportives ont dépassé les espérances de l'association de la piscine (ASPIC) et ceci malgré la crise covid.

1.20 Service de la Poste

- En novembre 2016, à la suite de la fermeture du bureau de poste de Penthaz, La Poste avait mis en service une filiale en partenariat avec le satellite Denner. Cette collaboration s'est terminée à la fin février. Ne disposant pas d'infrastructure équivalente sur notre territoire communal, La Poste a mis en place depuis le 1^{er} mars 2021 un nouveau modèle de service à domicile.
- Toujours dans un souci de rationalisation, La Poste a décidé de supprimer la boîte aux lettres située vers l'arrêt de bus du Riau. Seules persistent la boîte du magasin Denner et celle du chemin de Sorrettaz.
- Impuissante face à ces prises de position du géant jaune, la Municipalité ne peut que constater l'érosion année après année des prestations de La Poste envers sa clientèle au nom de la rentabilité à tout prix.

1.21 Archivage

- C'est en 2011 que, pour la dernière fois, les archives communales avaient été traitées par un archiviste. Forte de ce constat, la Municipalité avait prévu un montant au budget 2021 pour mandater une entreprise dans le but de reprendre ce sujet. C'est durant les deux derniers mois de l'année que la société Pro Archives SA s'est attelée à cette tâche. Cette dernière s'est révélée être conséquente et malgré les 200 heures consacrées à trier et reconditionner nos documents, un mandat complémentaire s'avère être nécessaire. Non budgétisé en 2022, ce mandat est agendé pour 2023.
- À la suite de cette intervention, il nous paraît évident qu'à l'avenir, des actions plus rapprochées, voire un contrat de maintenance, doivent être envisagés.
- Un autre aspect est aussi apparu : en reconditionnant les archives plus anciennes, il est possible d'en optimiser le volume ce qui garantirait une capacité de stockage de notre local d'archivage pour plusieurs décennies. A suivre.

2. FINANCES

2.1 Impôts

Le résultat des impôts pour l'année 2021 est bon. Les recettes fiscales sont supérieures au budget de CHF 255'000.-.

Les impôts en lien avec le taux d'imposition ont dépassé les attentes de CHF 112'000.-, ceci malgré les effets négatifs liés au covid. Ces effets se matérialisent par une baisse de recettes de CHF 35'000.- par rapport à l'année 2020. Cette baisse aurait pu être plus importante si le résultat des impôts sur les personnes morales n'avait pas été excellent.

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations et impôt sur les gains immobiliers) continuent à être supérieurs aux prévisions. Pour cet exercice, ils ont dépassé le budget de CHF 111'000.-, grâce, en grande partie, aux gains immobiliers.

Les impôts fonciers ont continué à progresser très rapidement en raison des changements de propriétaires. Ils dépassent le budget de presque CHF 25'000.-.

Dans le dicastère 21 (impôts), deux comptes interpellent, à savoir « Amortissements des créances et débiteurs (défalcation) » (210.3301) et « Impôts récupérés après défalcation » (210.4090). Une explication vous est donnée sous point 9.2 du présent rapport pour une grande partie des montants concernés. Malgré ces explications, les impôts récupérés après défalcation présentent un solde de CHF 110'046.91 qui sort de l'ordinaire. Ce montant est dû au règlement de plusieurs affaires durant la période sous revue.

La Commune sous-traite depuis des années la facturation et le suivi de l'encaissement des impôts à l'Administration Cantonale des Impôts. Ce travail nous est facturé CHF 32'582.60 pour l'année en cours. Il se calcule sur la base d'un coût unitaire pour chaque contribuable et un taux (pour mille) appliqué sur les montants facturés pour les tâches de recouvrement. A cela s'ajoute les frais de perception de l'impôt à la source et les frais effectifs des actes de poursuites pour atteindre le montant du compte « Frais de perception » (210.3187).

2.2 Service financier et péréquation intercommunale

Dettes et service de la dette

La dette à long terme au 31 décembre 2021 se monte à CHF 3'542'000.- auxquels s'ajoute un emprunt renouvelable à court terme de CHF 2'500'000.-, soit un total d'endettement de CHF 6'042'000.-. Cela représente une diminution de CHF 200'330.- par rapport à l'année précédente, conformément aux contrats signés avec nos bailleurs de fonds. Cet endettement représente un montant de CHF 3'196.85 par habitant contre CHF 3'365.15 en 2020.

La Municipalité a opté pour une stratégie mixte pour la durée de ses emprunts, afin de profiter des taux très attractifs à court terme tout en sécurisant une partie de sa dette contre une remontée des taux. Cela se traduit à fin 2021 par une dette à long terme de CHF 3'542'000.- avec une échéance moyenne à environ 6 ans et une dette à court terme (6 mois) de CHF 2'500'000.-. La Municipalité continuera à l'avenir à appliquer cette stratégie lors de nouveaux emprunts ou renouvellement d'emprunt existants.

Les taux actuels étant très bas, les charges financières globales diminuent fortement, passant de CHF 74'756.24 en 2020 à CHF 42'822.84 pour l'année sous revue. Cette baisse se monte même à 53 % en comparaison de l'année 2019. Le coût de la dette par habitant se monte ainsi à CHF 22.65 pour l'année 2021 contre CHF 40.30 pour l'année 2020 et même 51.97 en 2019.

Le détail de nos emprunts actifs durant l'exercice sous revue vous est présenté dans le tableau ci-après :

Emprunts à court terme									
Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2021	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2021
921.01	Swissquote	16.08.2021 / 28.02.2022	-0.37%			-	2'500'000.00	-	2'500'000.00
921.02	Swissquote	18.05.2020 / 18.05.2021	-0.07%	800'000.00	-	800'000.00	-	-800'000.00	-
921.03	Swissquote	04.01.2021 / 18.05.2021	-0.23%			-	500'000.00	-500'000.00	-
921.04	Swissquote	18.05.2021 / 16.08.2021	-0.25%			-	1'300'000.00	-1'300'000.00	-
Total des emprunts court terme				800'000.00	-	800'000.00	4'300'000.00	-2'600'000.00	2'500'000.00
Emprunts à moyen et long terme									
Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2021		Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2021
922.02	Postfinance	03.01.2011 / 04.01.2021	2.45%	790'000.00	-237'006.00	552'994.00	-	-552'994.00	-
922.05	Postfinance	16.08.2011 / 16.08.2021	1.82%	1'500'000.00	-450'000.00	1'050'000.00	-	-1'050'000.00	-
922.06	Postfinance	15.06.2012 / 16.08.2021	1.35%	250'000.00	-66'664.00	183'336.00	-	-183'336.00	-
922.07	Postfinance	27.08.2013 / 28.08.2023	1.56%	400'000.00	-280'000.00	120'000.00	-	-40'000.00	80'000.00
922.08	SUVA	16.10.2017 / 16.10.2027	0.63%	800'000.00	-48'000.00	752'000.00	-	-16'000.00	736'000.00
922.09	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	900'000.00	-36'000.00	864'000.00	-	-18'000.00	846'000.00
922.1	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	2'000'000.00	-80'000.00	1'920'000.00	-	-40'000.00	1'880'000.00
Total des emprunt moyen et long terme				6'640'000.00	-1'197'670.00	5'442'330.00	-	-1'900'330.00	3'542'000.00
Total des emprunt				7'440'000.00	-1'197'670.00	6'242'330.00	4'300'000.00	-4'500'330.00	6'042'000.00

Péréquation intercommunale

La péréquation directe intercommunale se répartit sur trois comptes distincts.

Le premier (220.4520) concerne le retour bénéficiant aux communes qui lui-même se subdivise en deux couches :

- la couche « population » qui rétribue les communes sur la base de leur population,
- la couche « solidarité » qui rétribue les communes dont le niveau de financement est inférieur à la moyenne cantonale.

Le deuxième (220.4520.2) concerne les dépenses thématiques. Il s'agit de soutenir les communes qui subissent des charges importantes au regard de leur capacité financière en relation avec les routes et les transports d'une part et les forêts d'autre part.

Pour terminer, le troisième (220.3520) représente la contribution des communes à la péréquation. Elle correspond à la couverture des deux premiers éléments de la péréquation. Le montant total est réparti entre les communes en fonction de leur capacité financière respective.

Pour la première année, nous avons reçu les décomptes provisoires à fin mars et avons donc pu les intégrer dans les comptes ; cette manière de procéder devrait perdurer dans le temps. Il en résulte une baisse sensible du montant de la péréquation par rapport à l'estimation que nous aurions pu faire. Cela améliore donc le résultat de l'exercice, ce qui signifie également que nous n'aurons plus à l'avenir de produits extraordinaires concernant ce poste. La seule incertitude qu'il reste concerne les dépenses thématiques dont les données n'ont pas encore (au 31 mars) été collectées.

2.3 Investissements soumis à préavis

L'analyse du remplacement du pont sur la Venoge s'est poursuivie. A ce jour, CHF 121'093.60 ont été investis sur l'enveloppe de CHF 70'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 02-2018. Le dépassement est dû à des analyses supplémentaires nécessaires à l'évaluation de la situation et une partie de cette somme devrait être prise en charge par les acteurs du projet.

La reconstruction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que la pose d'une conduite d'eau potable entre la route de Sullens et la route de Lausanne a débuté en 2020. Au 31 décembre 2021, l'investissement se monte à CHF 319'816.00 sur l'enveloppe de CHF 280'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 01-2020.

L'achat de la parcelle 39 sise à Penthaz a été effectuée pour un montant de CHF 603'843.-, auquel s'ajoutent divers frais. L'investissement total se monte donc à CHF 629'262.- en regard de l'enveloppe de CHF 750'000.- prévue dans le préavis 01-2021. En revanche, la parcelle n° 55 n'a pas été acquise, celle-ci n'étant pas soumise au droit de préemption.

La remise en état du pavillon scolaire a été réalisée comme prévu durant l'été 2021 pour un coût de CHF 35'348.95.- sur l'enveloppe prévue de CHF 35'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 02-2021. Un contrôle du système électrique (OIBT) a été demandé par la Romande Energie. Le contrôle et les frais de remise en état se montent à CHF 6'798.85 qui ont été portés en plus dans les coûts d'investissement. L'entier de cette somme sera pris en charge par l'ASIVenoge sur 10 ans comme prévu dans le préavis.

Le changement de la conduite d'eau potable à la route de la Veivy a été effectué conformément au préavis 06-2021 pour un total de CHF 96'154.16 au 31 décembre 2021 en regard du montant préavisé de CHF 175'000.-. Les travaux de goudronnage de la route se feront lorsque le reste de la conduite aura pu être changé.

L'étude relative à la réfection du trottoir de la route de Cossonay a débuté en 2021. L'investissement consenti au 31 décembre 2021 se monte à CHF 3'853.-. Elle se poursuivra en 2022. Pour mémoire, le crédit d'étude accordé par le Conseil communal dans le cadre du préavis 07-2021 se monte à CHF 60'000.-.

2.4 Utilisation des compétences municipales

En 2021, la Municipalité n'a pas eu recours à la compétence que le Conseil communal lui a accordée et qui a été renouvelée pour la législature 2021-2026.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Décharges

- Sur la décharge de Colliare, l'année 2021 a été consacrée aux aménagements du site. Ces derniers ont consisté notamment à la création de l'entrée du site, à la réalisation d'un chemin d'accès, à l'installation d'une fosse de nettoyage pour les roues des poids lourds ainsi que d'un système de pesage des véhicules. L'exploitation démarrera en 2022. Pour rappel, il est prévu d'y déposer environ 450'000 m³ de matériaux terreux et pierreux provenant de chantiers de la région. A noter que des précautions ont été prises pour préserver le site de nidification des Guêpiers d'Europe.



3.2 Jardins familiaux

- Aucun changement n'est intervenu en 2021. Ces lieux sont toujours très prisés et la liste d'attente est bien étoffée.

3.3 Forêts, arbres et haies

- L'installation des Autorités du Groupement du Triage forestier de la Venoge a eu lieu le 7 juillet à Villars-Ste-Croix.
- L'année 2021 a été plus calme avec relativement peu de cas de nids de chenilles processionnaires constatés. La Municipalité suit toujours très attentivement cette évolution et avertit les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à leur destruction.

3.4 Bois de feu

- Des coupes ont eu lieu à la Rippe et dans la forêt de Reverule. Pas de martelage en 2021.

3.5 Maison de Commune

- Comme en 2020, nous avons, en raison de la crise covid, continué à utiliser la salle du Conseil pour toutes les séances de la Municipalité.
- Le beamer de la salle du Conseil a été changé afin d'avoir une meilleure vision des projections.
- En raison d'infiltrations d'eau, l'étanchéité autour de l'imposte dans le toit a dû être refaite.

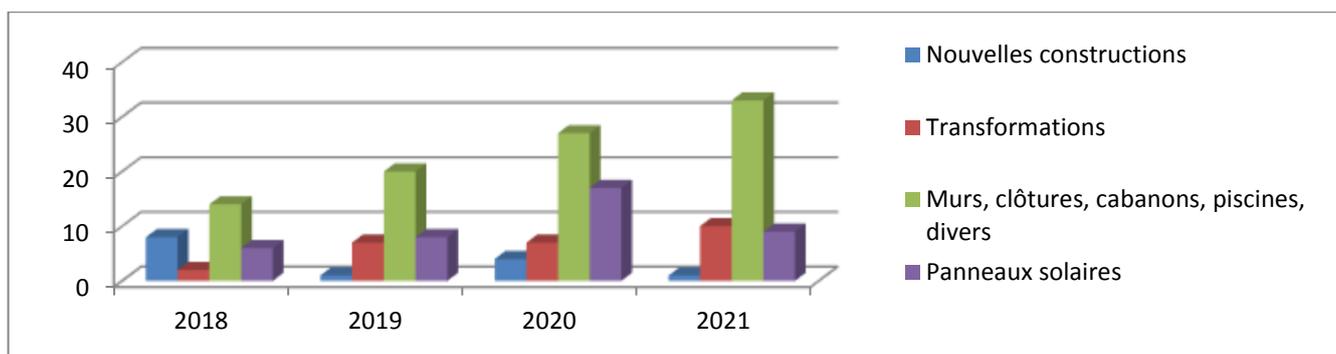
3.6 Salle polyvalente

- Comme l'année précédente, les locations ont été très limitées, à l'exception des séances du Conseil communal et des assemblées intercommunales.
- De petites réparations ont été nécessaires dans le coin nord de la toiture en raison d'infiltrations d'eau.
- Un défibrillateur a été installé devant l'entrée principale de la salle.

3.7 Police des constructions

Permis de construire :

Type/Année de construction	2017	2018	2019	2020	2021
Nouvelles constructions	3	8	1	4	1
Transformations	3	2	7	7	10
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	6	14	20	27	33
Panneaux solaires	10	6	8	17	9



3.8 Aménagement du territoire

- Le projet de révision de notre Plan d'Affectation Communal (PACom) et de son Règlement (RPACom) a été transmis fin août à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL). Le Canton est sensé rendre son rapport dans les trois mois. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous n'avons toujours pas reçu de nouvelles !
- En parallèle, nous avons publié début mai un avis dans la FAO annonçant que la Commune avait entrepris la révision de son PACom.

3.9 Terrains de sport

- Les contrats d'entretien avec l'entreprise Terrasport ont été renouvelés pour une période de deux ans.
- Compte tenu du peu de pannes survenues à l'éclairage du terrain de foot, nous avons continué avec le même système tout en demandant de nouvelles offres en vue d'une future réfection.

3.10 Place de jeux et installations sportives

- Suite à une inspection initiée par nos soins, il s'est avéré qu'un certain nombre de jeux n'étaient plus conformes aux réglementations actuelles. Aussi, après plusieurs demandes de devis, la Municipalité a décidé de remettre la place de jeu en conformité. Ainsi, certains jeux ont été partiellement corrigés, et deux autres respectivement remplacé et supprimé, pour un montant total de CHF 8'000,-. Une étude est en cours pour une modification plus importante de cette place de jeux courant 2022.
- En ce qui concerne le Skatepark, nous avons procédé à un changement de deux pistes qui étaient usées.

3.11 Porcherie

- Comme en 2020, cette petite salle de réunion n'a pratiquement pas été utilisée en 2021 en raison de la crise covid.

3.12 Collège de la Léchire

- Des réparations importantes du système de ventilation ont dû être entreprises, ce système datant de plus de trente années.
- De même, deux velux vieillissants ont dû être changés après que des problèmes d'infiltrations d'eau ont été constatés lors de fortes pluies.
- Le collège nécessitera régulièrement des travaux de rénovation, travaux qui pourraient être prévus sur plusieurs années.
- En accord avec l'association scolaire ASIVenoge, le pavillon scolaire, qui avait été diminué de deux classes afin de pouvoir installer le bâtiment de l'UAPE, a été rendu utilisable pour deux classes, notamment, en créant une terrasse devant l'entrée, en isolant les parois qui avaient été modifiées et en mettant le circuit électrique aux normes demandées. Ces travaux ont fait l'objet d'un préavis.

3.13 Collège du Bornalet

- Ce bâtiment n'a pas fait l'objet de travaux en 2021. Par ailleurs, en raison de la crise covid, la salle de réunion n'a quasiment pas été utilisée, si ce n'est par la garderie pour permettre aux enfants de se reposer après le repas de midi.
- La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif du canton de Vaud (LPPPL) du 10 mai 2016 permet aux communes, depuis le 1er janvier 2020, de bénéficier d'un droit de préemption lors de la vente d'une parcelle sur leur territoire. Ce droit est soumis à certaines conditions dont la principale est qu'il doit viser à la création de logements d'utilité publique. Le droit de préemption court durant 40 jours à partir de la date de communication, par le notaire, de la promesse de vente. Un courrier daté du 14 décembre 2020 nous annonçait la vente de la parcelle n° 39 attenante à la parcelle communale du collège du Bornalet. La Commune devait par conséquent se déterminer d'ici le vendredi 22 janvier 2021.

Après réflexion, la Municipalité a souhaité saisir cette opportunité dans le but de créer un nouveau bâtiment sur les deux parcelles réunies. Cette construction permettrait de valoriser le secteur du Bornalet d'un point de vue urbanistique, de créer des logements d'utilité publique, de disposer de nouveaux espaces communaux, d'offrir des places de parcs pour nos habitants et d'accueillir la garderie des P'tits Tartreux dans un espace neuf et adapté.

Dès lors, tout s'est enchaîné très rapidement. Un avant-projet a été esquissé et un préavis rédigé. Une séance de consultation avec les Présidents du Conseil communal, de la Commission de gestion et de la Commission des finances a été mise sur pied. Les Commissions chargées de rapporter sur le sujet ont été informées et finalement, une séance extraordinaire du Conseil communal s'est déroulée le 21 janvier 2021.

La Municipalité tient à remercier vivement le Conseil communal d'avoir répondu en un temps record à notre sollicitation et d'avoir accepté le préavis 01-2021. Avec cette acquisition, notre Commune se donne les moyens de réaliser un ambitieux projet au cœur du village. A suivre.

3.14 Bâtiment de la Voirie et Battoir

- Pas de travaux particuliers en 2021.
- La partie inférieure du battoir a été louée au Venoge Festival pour l'entreposage d'une partie de leur matériel.

3.15 Eglise

- Des travaux de réfection importants ont été faits sur le mécanisme de la cloche principale qui montrait d'importants signes de fatigue.
- La façade a fait l'objet d'un nettoyage en raison de la présence de champignons.

3.16 UAPE

- Le bâtiment fonctionne bien, à la complète satisfaction des utilisateurs.

3.17 Terrains communaux

- En réponse à notre lettre du 21 octobre, la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité, Madame la Conseillère d'État Béatrice Métraux, nous a informé dans un courrier daté du 1^{er} décembre que des investigations seront menées en relation avec la présence de l'ancienne usine d'incinération sur notre territoire communal, usine exploitée de 1969 à 1999.

En effet, suite à la découverte des sols pollués à Lausanne, des analyses seront effectuées à titre préventif autour des autres sites d'Usines d'incinération exploitées sur le territoire cantonal. Ces travaux se dérouleront entre décembre 2021 et mars 2022. Un rapport de synthèse nous sera transmis dans les meilleurs délais.

4. TRAVAUX

4.1 Stationnement et signalisation

- Le stationnement et la circulation au centre du village a été problématique à certaines périodes de l'année. Un chantier de construction et l'arrivée de nouveaux habitants en sont principalement la cause. Le projet du Bornalet est un nouvel élément qui influencera notablement les réflexions sur ces aspects. Afin de trouver des solutions, la Municipalité a mis au budget 2022 un montant dans le but de faire appel à un bureau spécialisé.
- Le marquage des places de stationnement situées à la route de Cossonay, à la route de la Gravière et en partie à la route de Sullens, a été refait.
- Une place supplémentaire a été créée dans la zone de stationnement de la route de Cossonay sur l'emplacement de la case jaune.
- Avec la construction de nouvelles villas au quartier de la Boquette, un chemin d'accès débouchant sur la route de Sullens a été créé. Une place de stationnement a dû être déplacée.
- Avec l'arrivée de la ligne tl 58, un arrêt de bus a été créé sur la route de Cossonay. Il se situe sur la chaussée montante, à la hauteur du magasin Denner.

4.2 Routes

- Dans le cadre de la réfection de la route de Cossonay que doit entreprendre le Canton, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant dans le projet d'aménagement du trottoir. La subvention accordée par l'État, la diminution du gabarit de la route et la création d'un arrêt de bus à la montée à la hauteur du quartier de la Vaux ont été les principaux arguments de notre choix.
Une pétition signée par 108 habitants été déposée au Greffe au mois de septembre. Cette pétition demande en substance une diminution du bruit et de la vitesse sur cet axe.
Fort de ces éléments, le préavis 07-2021 demandant un crédit d'étude pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay a été présenté et accepté par le Conseil communal le 9 décembre.
- Le déroulement du dossier du remplacement du pont de la Venoge s'avère être plus difficile que prévu. Plusieurs éléments expliquent cette situation. Tout d'abord, le déplacement de la conduite d'eaux usées de l'AIEE a nécessité des mesures complémentaires qui ont pris du temps. Cette démarche s'est avérée indispensable pour pouvoir estimer les quantités d'eau susceptibles d'être absorbées par le collecteur en cas d'orage. De ces résultats dépendent le dimensionnement de la conduite et les coûts. Ensuite, la conduite doit être réalisée avant le changement du pont, elle conditionne le commencement des travaux. Avec la contrainte que les travaux ne puissent se faire que pendant une période limitée de l'année, si toutes les conditions ne sont pas réunies pour commencer les travaux au 1^{er} juin, ceux-ci devront être repoussés à l'année suivante. Enfin, l'aspect financier du projet n'est pas encore totalement résolu. Si nos demandes de participations adressées au Canton n'ont pas rencontré de succès, les discussions à propos de la prise en charge d'une partie des coûts par les acteurs du projet ne sont pas encore abouties. Cela dit, d'autres sujets ont tout de même progressé normalement. Les travaux concernant le pont proprement dit ont été adjugés. La démolition sera réalisée par Orllati SA et la construction sera exécutée par Dénériaz SA.
- Une importante fuite d'eau s'est produite le 16 juillet au chemin de la Veivy. Cet incident a fortement endommagé le revêtement de la chaussée sur une longueur de 110 m environ. La réfection de ce tronçon sera effectuée dans le cadre du préavis n° 06 – 2021 accepté par le Conseil communal dans sa séance du 23 septembre.
- Les fortes pluies que nous avons subies au début de l'été ont généré des inondations à plusieurs reprises dans les secteurs du chemin du Montillier et du chemin de la Vaux. Des aménagements sont à prévoir afin de mieux canaliser les eaux de ruissellement.

4.3 Espaces publics

- La création de la ligne de bus tl 58 n'a nécessité que peu d'aménagements pour notre Commune, à savoir, à part un peu de marquage, une seule modification du bord de trottoir situé à l'angle de la route de Lausanne et la route de Sullens. Ces travaux ont été nécessaires dans le but de faciliter l'accès à l'arrêt du Bornalet pour les bus venant de Mex.

4.4 Cimetière

- La Municipalité a pu enfin trouver une solution propre et simple pour la pose des plaquettes au Jardin du Souvenir. Ces dernières ont toutes été changées conformément au nouveau système.
- Une réflexion a eu lieu sur le moyen de réaménager l'allée centrale et mené à la conclusion que les gravillons ne sont pas une solution pratique. Des études sont en cours pour modifier cette allée afin de permettre sans autre le passage des véhicules nécessaires et également permettre une marche pas trop pénible.

4.5 Eclairage public

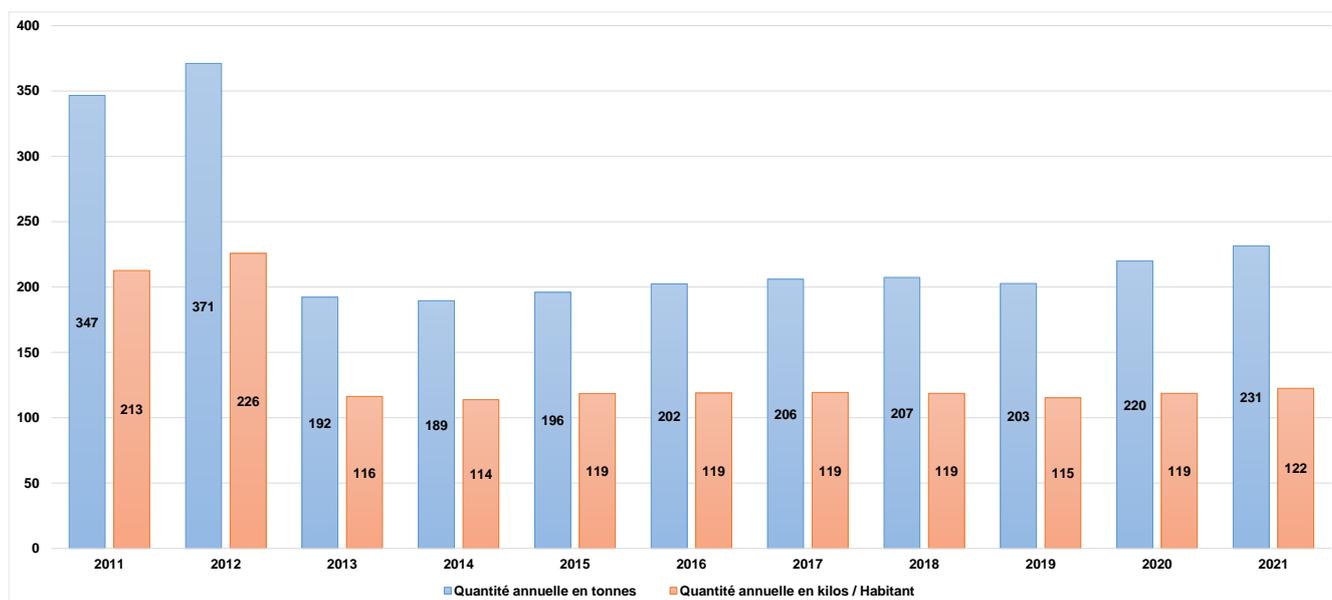
- A part l'entretien annuel de base, il n'y a rien de particulier à signaler en 2021.
- Notre éclairage public a été éteint pour la Fête de la Nature dans la nuit du 21 au 22 mai, de même que pour les Perséides du 12 au 13 août.

4.6 Véhicules

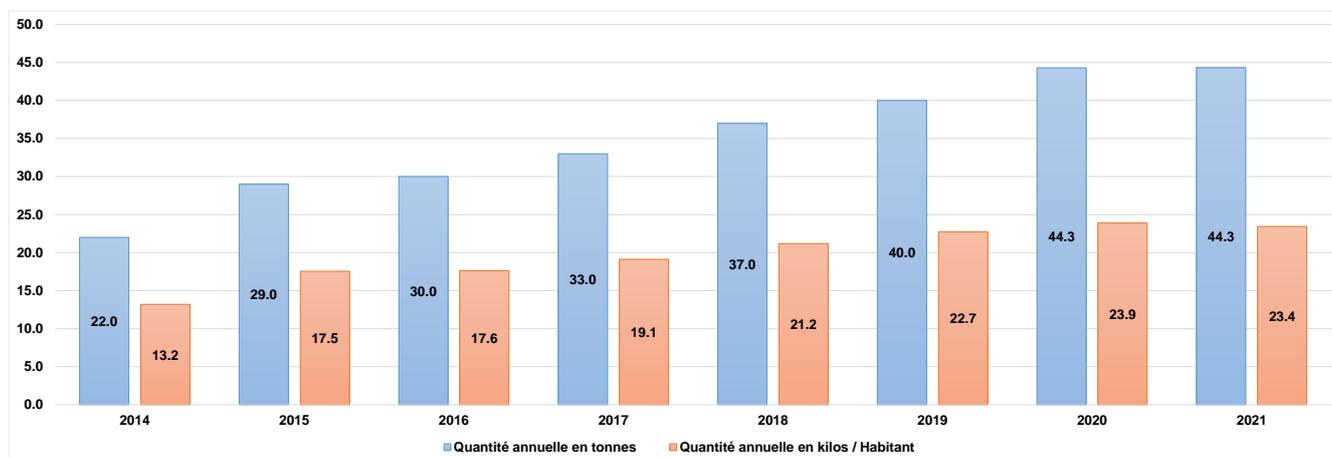
- Rien de spécial à signaler, excepté l'entretien courant.

4.7 Voirie et déchetterie

- L'action « Coup de balai », démarche cantonale de ramassage des déchets dans les espaces publics, s'est déroulée sous forme d'une collecte individuelle durant la semaine du 19 au 25 avril 2021. A notre grande satisfaction, ce sont environ 50 personnes, adultes et enfants, qui ont participé à cette action. Il a été récolté environ 280 kg de déchets divers. La Municipalité remercie tous les participants pour leur engagement.
- Les containers et les moloks destinés aux ordures ménagères sont nettoyés deux fois par an. Les containers destinés aux déchets crus et cuits sont quant à eux nettoyés quatre fois par an.
- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées ont été les suivantes :



- Nous pouvons constater que depuis la forte chute provoquée par l'introduction de la taxe individuelle et des sacs taxés en 2013, les quantités récoltées restent relativement stables en fonction de la population résidente. A noter toutefois une augmentation de 3.3% du nombre de kilos d'ordures ménagères par habitant en 2021.
- Durant les 8 dernières années, les quantités de déchets organiques des ménages récoltées dans les containers disposés sur divers sites du village ont été les suivantes :



- Pour la première fois depuis l'introduction de cette nouvelle filière, nous constatons une absence de progression des quantités récoltées, qui plus est, une diminution du nombre de kilo par habitant de 1.8% par rapport à 2020.
- Ce sont tout de même 44.3 tonnes de déchets organiques ont été récoltées en 2021 auprès des citoyens de la commune de Penthaz. Cette matière organique livrée sur le site d'Ecorecyclage à Lavigny permet la production de biogaz et d'engrais organique nécessaire à l'agriculture.
- Vu les pertes chroniques du groupe de comptes fermé 451, pertes compensées par un prélèvement à la réserve ordures ménagères (CHF 19'189 en 2019 et CHF 30'059 en 2020), la Municipalité a décidé d'augmenter modestement le prix de la taxe forfaitaire individuelle de CHF 60.- à CHF 65.- par année et ceci pour 2022.

Valorsa

- Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets ; action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.
- Le 16 juin 2021 a été signée une nouvelle convention entre les communes actionnaires de Valorsa SA. Cette convention répartit les actions de l'entreprise en fonction de la population de chaque commune qui entre dans son périmètre. Le capital-actions de Valorsa SA se monte à CHF 6'800'000.- répartis entre 75 communes représentant plus de 200'000 habitants. Compte tenu de ces éléments, les actions détenues par notre Commune se monte à CHF 57'600.-.
- De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).
- Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années

2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

- L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.
- En 2021, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion). Pour cause de crise sanitaire, la sensibilisation de la population, à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries, n'a pas pu être réalisée. La campagne cantonale de communication a également pâti de la situation.
- Après avoir été interpellée par plusieurs habitants à propos de mauvaises odeurs émanant du site, la Municipalité a relayé l'information auprès de VALORSA qui recherche des solutions. Nous restons attentifs à cette problématique.

4.8 Fontaines

- Notre groupe voirie a assuré l'entretien courant des fontaines villageoises.

4.9 Cours d'eau

- Rien de particulier à signaler cette année concernant les cours d'eau.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1 ASI CoPe



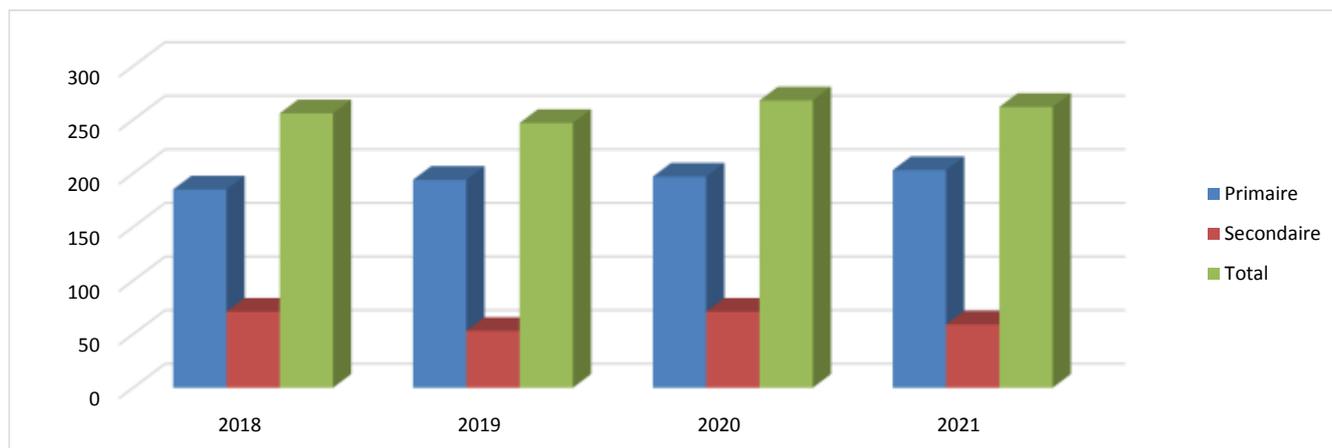
- Les comptes 2020 et le budget 2021 ont été acceptés.
- Les statuts modifiés de l'association ayant été approuvés, celle-ci peut donc travailler en toute sérénité. Par souci de répartition, le Codir est composé de 3 membres des communes du haut de la Venoge, 3 du bas et un représentant des nouvelles communes.
- Les séances du Codir ont lieu une fois par mois.
- Peu de problèmes sont à relever, aussi bien à la cantine que dans les transports.
- Le litige qui nous opposait à CarPostal et portant sur la rémunération des chauffeurs durant la crise covid a été réglé à l'amiable. Depuis cette année, les TL assurent des liaisons entre Penthalaz et Cossonay, ce qui décharge quelque peu CarPostal.
- Un petit bémol est à relever : compte tenu de l'augmentation des lieux d'accueil nécessaires pour occuper les élèves ; le Codir craint qu'un impact financier puisse avoir lieu dans le futur.
- Les liaisons bus scolaires sont assurées par CarPostal et MBC pour le haut du bassin.
- La gestion informatique de la cantine scolaire fait toujours des émules.
- Mmes Fanny Harnisch et Jacinta Caetano sont déléguées pour le Conseil communal.

5.2 ASI Venoge



- Les comptes 2020 et le budget 2021 ont été approuvés.
Mme Ilda Hurel, tenancière de la maison de ville de Penthalaz dont la salle de fête officie comme lieu d'accueil pour le midi, a cessé ces activités ; le Codir tient à la remercier pour son implication dans le fonctionnement de cette structure. Le nouveau tenancier a accepté de continuer cette fonction et d'assurer le nettoyage du local.
Pour faciliter la gestion du flux d'enfants et l'organisation des lieux d'accueil, Mme Patrizia Di Lorenzo a été engagée pour assurer le rôle de courroie de transmission entre tous les organes nécessaires pour assurer au mieux la sécurité et le bien-être de nos jeunes.
Pour rappel, les élèves peuvent bénéficier, après le repas de midi, de la salle de gym du Cheminet, de la salle de dessin et de la bibliothèque pour occuper l'intervalle scolaire.
Sans vouloir revenir sur l'urgence d'aménager des lieux sécurisés et plus adaptés aux besoins des usagers et des professionnels de l'éducation, il est important de souligner l'importance de mettre au plus vite un outil de travail efficace, qui permettra de supprimer toutes les zones grises liées à la surveillance.
- Toujours à la recherche de lieux d'accueil enrichissants pour nos jeunes, le Codir est en contact avec le Local à Penthalaz afin d'ouvrir ce lieu durant la pause de midi.
- Le nouveau pavillon, situé en face de la place centrale à Penthalaz, est en fonction et donne pleine satisfaction à l'ASIVenoge.
- A ce jour, les transports ne posent pas de problèmes particuliers.
- Le projet pour la construction du collège primaire au Cheminet suit son cours. Les taux de calcul des loyers seront similaires à ceux calculés pour l'ASI CoPe.
- Les délégués désignés par le Conseil communal sont Mmes Natacha Baudet et Natacha Bogorad Quiroga.

5.3 Ecoliers de Penthaz



5.4 Etudes surveillées

- Le principe est toujours largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASIVenoge que par le corps enseignant. Les structures de Penthaz et Penthaz accueillent les élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.

5.5 Conseil d'Etablissement (CET)

- Les CET n'ont pas pu siéger cette année.

5.6 LAJE – Réseau AJERCO

- En 13 ans d'existence, le réseau AJERCO compte (au 30.12.2021) : 230 places d'accueil préscolaire collectif, 212 en parascolaire collectif ; 179 en préscolaire familial ; 170 en parascolaire familial, 18 structures (9 en préscolaire et 8 en parascolaire ; 1 accueil parascolaire de midi).
- Le bilan pour 2021 est le suivant :
 - Dans l'ensemble du réseau, 48 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 5 à Penthaz) ont également assuré la prise en charge de 500 enfants (contre 493 en 2020). Au total, 1'449 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2021.
 - Pour Penthaz, 87 enfants fréquentent une structure d'accueil collectif et 46 enfants sont placés en accueil familial. 43 enfants de Penthaz étaient en liste d'attente en février 2022.

- A Cossonay, une nouvelle structure d'accueil (garderie préscolaire de 44 places) et une UAPE (24 places) se sont ouvertes respectivement aux Chavannes et aux Bosquets. L'UAPE Croquétoiles a quitté ses portacabines pour s'installer dans le complexes des Chavannes en gagnant 4 places supplémentaires (total 48 places)
- L'UAPE Les Petites Licornes à Cuarnens s'est vu autoriser 12 places supplémentaires, passant ainsi de 12 à 24 places dès août 2021.
- Les collaborateurs·trices de l'AJERCO au 31.12.2021 représentent 117,64 ETP pour 216 personnes.
- Le montant à la charge de notre Commune s'élève à CHF 135.10 par habitant (contre CHF 187.55 mis au budget).

5.7 Ecoles de musique

- Conformément la loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les Communes (CHF 9.50/hab. en 2021, sans changement par rapport à 2020) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.
- En 2021 aucune demande de subvention n'a été déposée.

5.8 Patrouilleurs

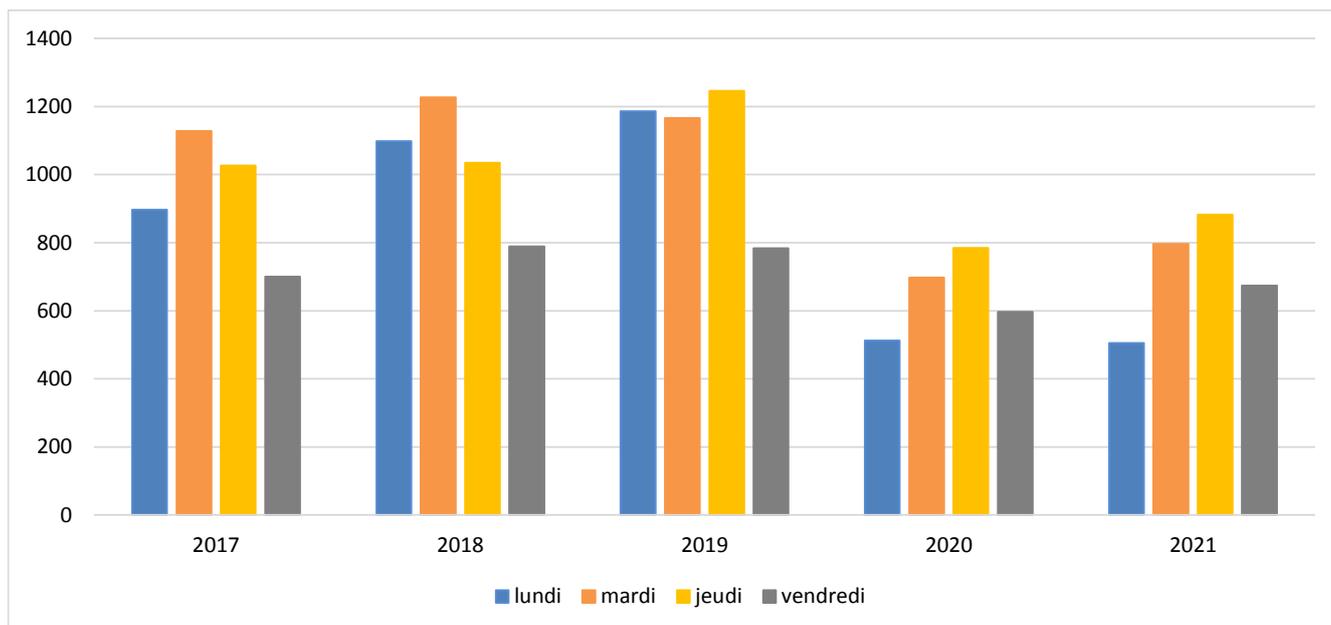
- L'effectif est bien étoffé et fonctionne bien sous la houlette de sa coordinatrice, Mme Line Corbel, que nous remercions pour son travail. Nous sommes toutefois toujours à la recherche de nouvelles recrues.
- Notre service a dû s'adapter aux changements d'horaires et aux nombreuses perturbations créées par la pandémie. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur flexibilité durant cette période.

5.9 Cantine scolaire « La PentaDîne »



- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne, efficacement dirigée par Mme Irène Besson, continue à connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent.
- Après avoir baissé depuis l'ouverture de l'UAPE, la fréquentation s'est stabilisée, ce qui permet une utilisation optimale des places disponibles.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que la mise à disposition de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment durant la pause de midi.
- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Happy Green Food Sàrl assure toujours les repas.
- Nous tenons à renouveler nos félicitations et nos remerciements à toute l'équipe de la PentaDîne pour leur faculté d'adaptation durant cette période difficile.

Fréquentation de la PentaDîne



- La légère hausse de fréquentation durant l'année 2021 par rapport à 2020 s'explique en raison des fermetures qui ont dû avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. En comparaison des années précédentes, la baisse de fréquentation est due à l'ouverture de l'UAPE « Les Petits Guêpiers ».

5.10 Paroisses

Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. Les comptes 2021 sont moins alarmants. Une solution intercommunale pour pallier au problème financier a été pérennisée, ce qui devrait rassurer le conseil de paroisse, que la Municipalité remercie pour son engagement.
- Nous remercions chaleureusement Mme Nathalie Monod-Senn, notre pasteure, dont la nomination devrait être confirmée début 2022, pour son implication dans les manifestations culturelles.
- Les demandes de la commission de paroisse sont toujours très écoutées par les communes partenaires.

Eglise catholique

- Les discussions pour les travaux de rénovation des églises de la Sarraz et de Cossonay ont été suspendues durant la période de crise sanitaire.

6. SECURITE PUBLIQUE

6.1 Police – Sécurité publique

- Notre système de vidéosurveillance nous apporte toujours entière satisfaction. Le rôle dissuasif de ces installations continue de porter ses fruits puisqu'aucun événement de déprédation n'a été constaté.
- Les prestations fournies par la société de surveillance EKML nous donnent entière satisfaction.
- La Municipalité a eu des contacts réguliers, ainsi qu'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens. Comme chaque année, cette dernière effectue régulièrement des patrouilles sur notre territoire communal.
- Le CRPS (Conseil Régional Prévention Sécurité) n'a pas connu d'activité en raison de la situation liée au covid.
- Le poste mobile de la Gendarmerie a repris ses passages périodiques dans les communes. Le poste est généralement stationné à la route de Cossonay et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. L'agenda des passages du poste mobile peut être trouvé sur notre site internet, au sous-chapitre Police cantonale de l'onglet Pratique.
- En 2021, 154 événements, répertoriés par la Gendarmerie, ont eu lieu sur notre Commune (136 en 2020). Malgré cette hausse de 13 % et vu les types d'événement constatés, Penthaz demeure, aux yeux de la Gendarmerie, un village paisible en regard de sa situation proche de l'agglomération lausannoise
- Pour information, nous vous fournissons, ci-après, les 10 types d'événements les plus importants :

Nombre	Type d'événement
13	CIRC-INFRACTION LCR
13	ANIMAUX
13	FUITE D'UN LIEU DE PLACEMENT
7	LITIGE
7	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. AVEC ANIMAL
6	CIRCULATION ROUTIERE
6	INDIVIDU PERTURBE
5	INDIVIDU SUSPECT
5	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. DEGATS MATERIELS
4	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. / CONSTAT A L'AMIABLE

6.2 Vitesse

- La Gendarmerie a effectué cinq contrôles de vitesse dans notre localité, trois à la route de Lausanne, un à la route de Daillens et un à la route de Cossonay. Sur la route de Daillens et sur la route de Cossonay, les taux d'infraction relevés sont bas, moins de 1 %. Le constat n'est pas le même à la route de Lausanne où à une exception près les résultats sont autour des 4 %, la moyenne cantonale se situant entre 3 % et 4 %.

6.3 Service du feu

- En 2021, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 240 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une augmentation de 57 alarmes par rapport à 2020.
- Parmi ces interventions, on compte 2 cas majeurs d'écoulement d'eau provenant, dans les deux cas, du ruissellement des champs, ceci au Chemin de La Vaux où une grande accumulation de boue a dû être évacuée, et au chemin de Montillier où un particulier a été inondé. Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant (www.sdis-venoge.com).
- Suite à l'installation des nouvelles autorités, M. Ph. Tesse, Municipal, a été réélu au CoDir du SDIS RV ; il en est également le vice-président.
- A Penthaz, le SDIS est intervenu à 22 reprises (+3 par rapport à 2020).

6.4 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique ; elles sont également utilisées à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire). La partie poste sanitaire est utilisée par l'ECA et la police de sûreté pour des travaux inter-division. Elle reste toutefois apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- M. Philippe Tesse, Municipal, a été élu président de l'assemblée intercommunale.
- L'année a été rythmée par l'engagement du COVID19-2 ; malgré cet engagement, toujours sous la direction centrale de la Protection civile vaudoise, notre ORPC a voulu garder un socle d'instruction et continuer à avancer dans ses travaux planifiés. Le planning initial a été légèrement modifié afin de concilier l'engagement covid avec la vie de tous les jours de l'ORPC
- Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est nouvellement composé d'un Etat-major de bataillon (EM) et de deux compagnies. Ces compagnies sont chacune composées de 4 sections. Ce sont 372 astreints qui composent ces formations, dont 18 volontaires. Ils sont épaulés par 3 professionnels à 100%, une secrétaire à 70% et une collaboratrice administrative à 50%.
- Les services (logistique, formation d'intervention régionale, contrôle périodique des abris), qui permettent de garantir un état opérationnel convenable pour notre région, ont été maintenus.
- Un exercice, destiné à mêler les compétences protection civile à celles des pompiers sur le thème central de la protection des biens culturels, a été mis sur pied. Il a finalement fallu le scinder en deux soirées afin de respecter les normes sanitaires liées à la pandémie. Notre ORPC retire passablement d'enseignements de ces deux soirs qui se sont très bien passés et qui ont également permis à la Cinémathèque de réaliser les implications et conséquences d'une telle intervention.
- Cours de répétition, instructions, don du sang et passeport-vacances, en plus du covid, ont bien rythmé l'année de notre ORPC.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 ARASPE

- Il ressort du rapport de gestion du Codir, que l'année 2021 a été une année d'élections communales qui a amené un certain nombre de changements au sein du Codir de l'ARASPE.
- Ce comité de direction, selon ses statuts, se compose de 9 membres, municipaux.ales en fonction. Il est élu pour la durée de la législature. Le·a Municipal·e délégué·e de la commune siège fait partie de droit du comité de direction. Les communes ayant sur leur territoire une AAS sont également représentées de droit au Codir.
- En 2021, le Codir a siégé 6 fois dans son ancienne composition et 3 fois dans sa nouvelle composition.
- Deux séances du conseil intercommunal ont été tenues, l'une pour les comptes 2020 et l'autre pour le budget 2022, ainsi que pour les préavis de début de législature. Tous les préavis présentés par le Codir ont été acceptés.
- Par ailleurs, pour faire suite aux événements de 2020, le Codir a eu le plaisir d'engager Mme Jelena Stano, précédemment directrice adjointe LASV (Loi sur l'Action sociale vaudoise), comme directrice, et M. Adrien Vaucher comme nouveau directeur adjoint LASV, qui a rejoint le collège de direction début novembre 2021. C'est une grande satisfaction pour le Codir de pouvoir compter désormais sur une équipe soudée à la tête de l'ARASPE, prête à relever les challenges qui se présentent aux régions d'actions sociales ; entre autres la mise en place par l'ARASPE, l'ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) et l'ORPOL (Office Régional de Placement de l'Ouest Lausannois) de l'Unité commune a débuté en juillet. Cette collaboration novatrice entre trois instances différentes au profit des bénéficiaires du RI a trouvé un bon mode de fonctionnement et commence déjà à porter ses fruits.
- Durant le premier semestre 2021, des membres du Codir ont continué à participer avec le personnel, sous la supervision de Valeurplus, à la mise en place d'une charte des valeurs concernant tant le personnel que le public accueilli. Ce travail a permis de définir une vision et une mission pour l'ARASPE qui permettra d'inscrire de manière cohérente les nouvelles tâches qui seront développées ces prochaines années
 - **Vision** (pourquoi) : maintenir la cohésion sociale et préserver la dignité humaine dans notre région en collaboration avec les différents partenaires
 - **Mission** (quoi) : Venir en aide aux personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux
- Les lecteur·ices intéressé·es pourront découvrir plus d'informations sur ce travail dans le rapport de gestion de l'ARASPE sous www.araspe.ch.
- Le Codir a également participé à deux réunions du personnel et a ainsi manifesté son intérêt réel pour toutes celles et tous ceux qui font que notre Région d'action sociale peut offrir des prestations de qualité au public en recherche d'information ou d'aides sociales.
- Et pour finir, comme 2020, l'année 2021 a été une année de pandémie et de mesures sanitaires, de télétravail, de quarantaines et d'isolement. Malgré toutes ces difficultés les collaborateurs et collaboratrices ont continué sans relâche à assurer les prestations dues.

7.2 Entraide familiale

- Il est à noter que l'Entraide familiale de Cossonay a cessé ses activités en 2021 et que le service des transports bénévoles a été repris par la Croix-Rouge.

7.3 AVASAD (ASPMAD)

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.

- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes. Cette association accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- Les coûts de cet organisme ont été repris intégralement par le Canton de Vaud à partir du 1^{er} janvier 2020. En compensation, les communes ont été invitées à baisser leur taux d'imposition de 1.5 point, ce que nous avons fait.

7.4 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

7.5 Cohésion sociale

- Nous vous présentons ci-dessous la part à la cohésion sociale qui concerne l'ensemble des communes vaudoises, soit environ la moitié des coûts totaux (Canton et Communes) :

Année	réel	augmentation annuelle en %	augmentation sur la base de 2012	augmentation en % sur la base de 2012
2020	844'273'246.00	2.25%	243'813'036.00	40.60%
2019	825'655'956.00	4.51%	225'195'746.00	37.50%
2018	790'010'914.00	2.25%	189'550'704.00	31.57%
2017	772'630'956.00	4.32%	172'170'746.00	28.67%
2016	740'601'543.00	4.27%	140'141'333.00	23.34%
2015	710'289'734.00	6.86%	109'829'524.00	18.29%
2014	664'703'002.00	4.15%	64'242'792.00	10.70%
2013	638'238'503.00	6.29%	37'778'293.00	6.29%

Les décomptes définitifs nous étant toujours transmis au mois de septembre de l'année suivante, les chiffres 2021 ne sont pas encore disponibles.

- Les communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « cohésion sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la cohésion sociale.
- Les régimes sociaux qui la composent sont au nombre de six :
 - prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
 - assurance-maladie ;
 - revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage ;
 - subventions et aides aux personnes handicapées ;
 - prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
 - bourses d'études et d'apprentissage.
- Les comptes de la cohésion sociale sont audités annuellement par le Contrôle cantonal des finances (CCF) et c'est sur la base de ce rapport que le Conseil de politique sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et revenus y afférent.
- Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux communes. La répartition entre les communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service en charge des communes et du logement (SCL).

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2021 en m3/jour

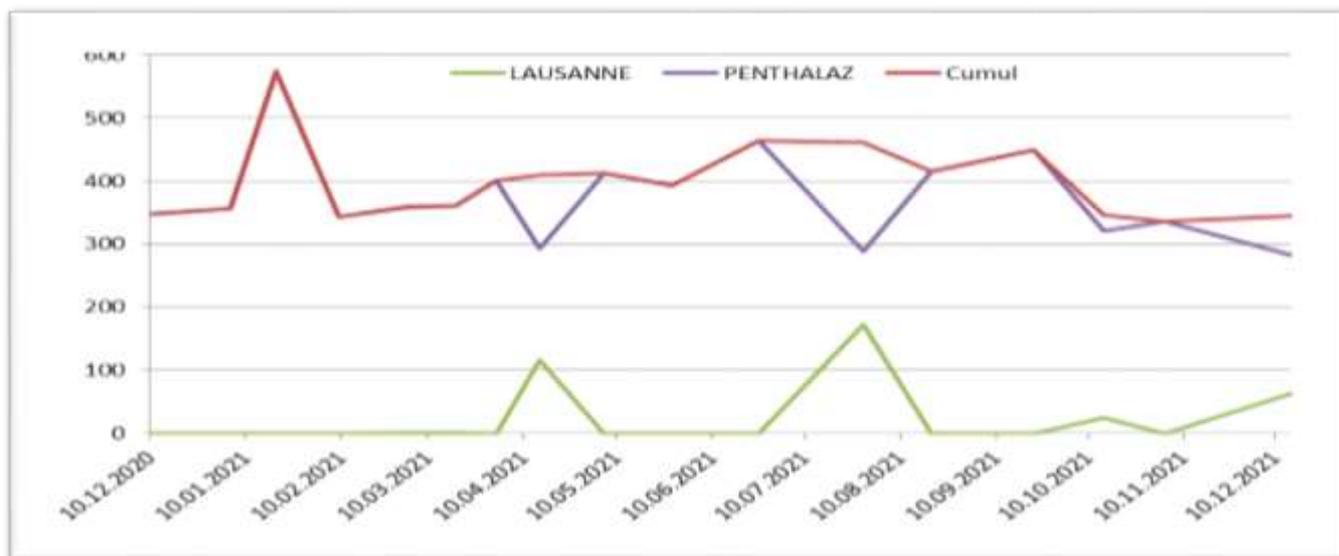


Tableau d'achat et vente d'eau – Pertes

Année	Achats				Consommation			Pertes	
	Lausanne		Penthelaz		Total	Ventes	Autres	m3	%
	m3	%	m3	%	m3	m3	m3		
2012	46'224	31.6	100'277	68.4	146'501	111'713		34'788	23.7
2013	7'070	5.0	135'093	95.0	142'163	111'885		30'278	21.3
2014	5'393	4.0	129'718	96.0	135'111	105'044		30'067	22.3
2015	22'975	17.2	110'940	82.8	133'915	112'394		21'521	16.1
2016	7'236	5.5	123'485	94.5	130'721	110'647		20'074	15.4
2017	27'224	21.2	101'158	78.8	128'382	103'567		24'815	19.3
2018	5'474	4.0	131'215	96.0	136'689	112'447	2'800	21'442	15.7
2019	3'071	2.4	125'541	97.6	128'612	108'738	1'931	17'943	14.0
2020	26'309	19.5	108'889	80.5	135'198	114'420	1'200	19'578	14.5
2021	8'055	5.8	130'268	94.2	138'323	113'457	2'750	22'116	16.0

- Le taux de 16,0 % de pertes non expliquées, qu'on peut estimer à environ 600 mètres-cubes, reste très satisfaisant selon les standards de la branche.
- La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.
- Un cas d'eau contaminée nous a été annoncé par le Service Cantonal des Affaires Vétérinaire (SCAV) en date du 16 juillet. Nous étions alimentés par Penthelaz, qui bien sûr s'est trouvé avec le même problème. Nous avons immédiatement coupé cet approvisionnement et ouvert l'approvisionnement par la conduite de Lausanne, alimentant ainsi le réseau communal en direct sans passer par le réservoir. Il a fallu ensuite vider et désinfecter notre réservoir avant de pouvoir le réutiliser. Cette situation a duré environ une semaine avant de pouvoir consommer à nouveau l'eau au robinet.

8.2 AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont Mme Laetitia Estoppey, MM. Serge Widmann, Jean-Jacques Paltenghi et Bernard Martin, président du Conseil intercommunal. M. Philippe Gerhard est réélu au Comité de direction. Les représentants de l'exécutif sont MM. Philippe Tesse et Albert Emery.

9. COMPTES 2021 ET COMMENTAIRES

9.1 Introduction

Conformément aux articles 93b et suivants de la loi sur les communes et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 34 et suivants, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez au point 9.8 le rapport établi à ce sujet.

Depuis quelques années, le Service des communes édicte des règles complémentaires qui alourdissent la préparation des comptes et la tâche des réviseurs. On peut notamment citer, à partir de 2017, l'obligation de faire figurer dans une annexe l'intégralité des collaborations intercommunales, à prendre au sens large du terme, auxquelles la commune a adhéré. Cette liste doit mentionner le nom du réviseur et les engagements financiers totaux et relatifs. Ou encore à partir de 2019, l'obligation de fournir au réviseur les comptabilités et rapports de contrôle des ententes intercommunales. Finalement, à partir de 2020, notre réviseur doit signer un rapport spécifique relatif au « questionnaire pour l'établissement des dépenses thématiques ».

9.2 Comptes 2021

Le budget 2021, adopté fin 2020, prévoyait un déficit de CHF 262'000.-. Le résultat final présente un bénéfice de CHF 518'847.00. Le résultat est donc bien meilleur que prévu.

Cette différence est due à plusieurs éléments. On peut notamment citer :

- 1) des résultats fiscaux supérieurs à nos attentes qui avaient été revues à la baisse en raison de la pandémie de covid-19 (voir point 2.1),
- 2) le décompte de la péréquation 2020 reçu en 2021, ainsi que les décomptes 2021 déjà enregistrés (voir point 9.3),
- 3) La liquidation d'un litige fiscal datant de 2015, voir ci-dessous,
- 4) La baisse de certaines charges en lien avec la pandémie de covid-19,
- 5) les décomptes des associations intercommunales inférieurs aux chiffres budgetés (voir point 9.4).

Le résultat excellent de cette année est dû, pour une part non négligeable, au règlement d'un litige fiscal datant de 2015. Pour mémoire, en 2015, une personne morale, ancienne contribuable de notre Commune, a été reprise fiscalement pour un montant très important. Après différent recours contre la taxation, il restait un solde de CHF 355'470.56 en notre faveur au 1^{er} janvier 2021 qui était intégralement provisionné dans nos comptes. Ce litige s'est donc réglé courant 2021 par le paiement de 10 % des sommes dues par la société, suite à une procédure de concordat.

On retrouve donc dans le compte 210.3301 « Amortissements des créances et débiteurs (défalcations) » la somme de CHF 675'394.04 correspondant à la défalcation de la dette au 1^{er} janvier (CHF 355'470.56) et du solde du concordat (CHF 319'923.50). En contrepartie, on trouve CHF 355'470.56 dans le compte 210.4090 « Impôts récupérés après défalcation » relatif à la « transformation » de la dette fiscale en dette liée au concordat. Cela représente, en finalité, une perte fiscale nette de CHF 319'923.50.

Toutefois, la créance ayant été intégralement provisionnée dans nos comptes, nous avons pu dissoudre un montant de CHF 355'470.56 de la provision pour débiteurs impôts par le compte 210.4809. A ce stade, la comptabilité communale enregistre donc un résultat positif de CHF 35'547.06.

A ce résultat s'ajoute l'effet péréquatif qui se monte, selon nos calculs, à CHF 269'647.-. En effet, la défalcation vient réduire notre contribution à la péréquation, alors que la dissolution de la provision n'a aucun effet péréquatif.

En conclusion, cette affaire, qui voit l'abandon d'une créance fiscale de CHF 319'923.50, engendre un effet positif sur le résultat de CHF 305'194.06.

Profitant du bénéfice constaté cette année, la Municipalité a décidé d'effectuer un amortissement extraordinaire de CHF 90'200.- sur les investissements consentis entre 2009 et 2011 pour la transformation de la cour du Bornalet et de créer une provision de CHF 650'000.- pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux. Toutefois, son utilisation ne pourra se faire qu'après acceptation des préavis que la Municipalité soumettra au Conseil communal.

Tenant compte des effets mentionnés ci-dessus, on peut raisonnablement considérer que le bénéfice « courant » de l'année (sans effet extraordinaire et report des années précédentes) devrait se monter à CHF 268'615.58 (selon détail ci-dessous). C'est donc sur ce chiffre que l'analyse des capacités financières réelles de la Commune devrait être considérée.

Comptes 2021	
Résultat net	518'847.00
Décompte final de la "cohésion sociale" 2020	-134'962.00
Décompte final péréquation 2020	-125'990.00
Décompte final gendarmerie 2020	-1'057.00
Décompte final AJERCO 2020	-81'965.55
Réduction de charges en lien avec le covid-19 (vacations et réceptions municipales; enseignement secondaire)	-70'725.70
Règlement d'un litige fiscal datant de 2015 (y compris effet péréquatif)	-305'194.06
Impôts récupérés après défalcation (excédent par rapport au budget)	-107'046.91
Impôts sur les personnes morales (excédent par rapport au budget)	-55'839.70
Impôt sur les successions et donations (excédent par rapport au budget)	-27'508.80
Gains immobiliers (excédent par rapport au budget)	-80'141.70
Amortissement des travaux effectués à la cour du Bornalet entre 2009 et 2011	90'200.00
Création d'une provision pour assainissement énergétique des bâtiments	650'000.00
Résultat net avant éléments extraordinaires	268'615.58

9.3 Décomptes 2020 comptabilisés dans les comptes 2021

Durant l'année 2021, nous avons reçu plusieurs décomptes finaux concernant l'année 2020. Ils influencent donc les comptes de l'année sous revue. Il s'agit de la péréquation et des comptes de l'AJERCO (voir montant au point 9.2)

En totalité ces décomptes représentent une amélioration de nos comptes 2021 de CHF 343'974.55.

Par le passé, ces décomptes nous ont toujours été communiqués dans un délai qui ne nous permettait pas de les intégrer dans les comptes de l'année concernée. Pour la première fois en 2021, cet état de fait a été modifié tant pour la péréquation que pour l'AJERCO. Comme cette nouvelle manière de procéder, selon les informations qui nous ont été communiquées, sera pérenne, nous avons donc décidé d'intégrer les décomptes annuels de ces deux entités dans les comptes de l'année sous revue.

Il en résulte un cumul des effets positifs des deux années 2020 et 2021 sur le résultat 2021.

9.4 Charges des associations intercommunales

Les associations intercommunales gèrent une partie importante des activités dont la responsabilité incombe aux communes.

Leur mode de fonctionnement dans l'élaboration des budgets et la réalisation des boucléments est relativement similaire au nôtre. Il en résulte la prise en compte de manière prudente des charges et des produits.

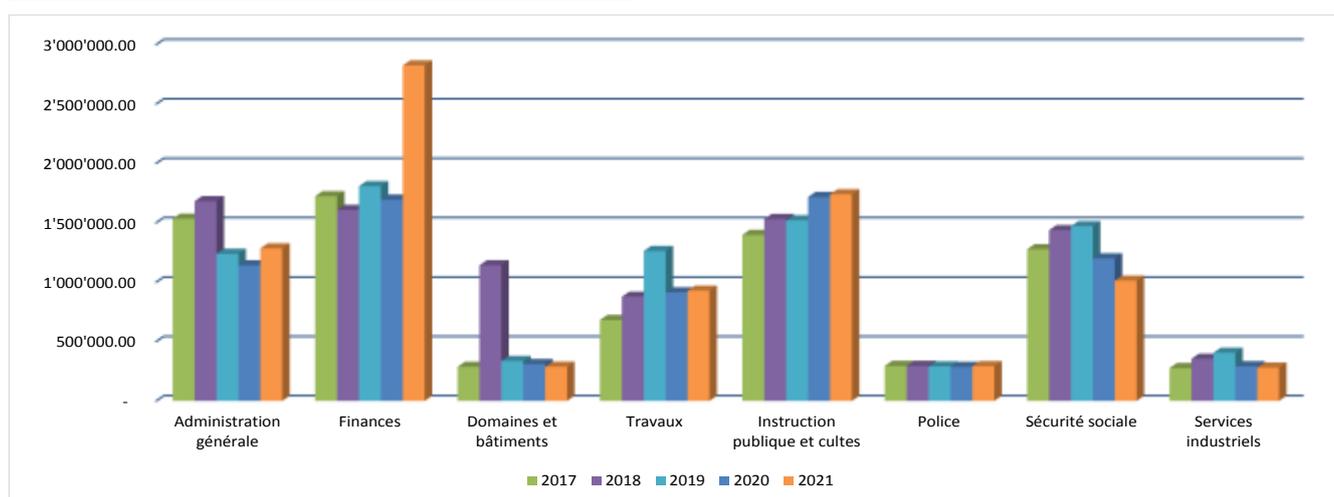
Le taux de répartition des charges nettes entre les communes peut également varier entre le moment de l'établissement du budget et le bouclément des comptes. Cette situation entraîne la comptabilisation d'une baisse ou d'une hausse de charges pour notre commune sans pour autant que les comptes de l'association de communes concernée ne présentent de réels écarts par rapport au budget.

En 2021, les associations suivantes ont connu des résultats qui diffèrent des éléments qui nous avaient été remis lors de l'établissement du budget :

Associations	Budget	Comptes	Ecart	%
AJERCO (sans décompte 2020)	348'000.00	250'586.12	97'413.88	38.9
ASIVenoge	756'000.00	744'718.40	11'281.60	1.5
ASICoPe	286'500.00	248'370.34	38'129.66	15.4
SDIS	53'500.00	58'646.25	-5'146.25	-8.8
ORPC GdV	46'500.00	40'525.00	5'975.00	14.7
ARASPE	56'000.00	52'444.45	3'555.55	6.8
Total			151'209.44	

Ces écarts au budget représentent une volatilité de 11.6 % par rapport à la valeur finale et expliquent en partie la différence entre le résultat prévu au budget et le résultat réel lors de l'établissement des comptes.

9.5 Charges par dicastère et leur évolution



Le dicastère « Finances » augmente en raison de l'importante défalcation réalisée dans le cadre du règlement d'un litige fiscal évoqué au point 9.2

Le dicastère « Sécurité sociale » baisse en raison de l'enregistrement dans l'année sous revue du décompte de la cohésion sociale presque définitif.

Les autres dicastères n'appellent pas de remarque particulière.

9.6 Finances

Liquidités

La trésorerie au 31 décembre 2021 se monte à CHF 1'373'097.60 en baisse au regard de la situation au 31 décembre 2020. Toutefois, l'entier des investissements consentis durant l'année (voir point ci-dessous) a été financé par la trésorerie courante. De plus, on constate que les actifs transitoires ont fortement augmenté, signe que nous attendons d'importants remboursements à cette date (péréquation, charges scolaires et AJERCO).

Les débiteurs, hors impôts, se montent au 31 décembre 2021 à CHF 537'247.34. L'augmentation constatée en regard de l'année précédente s'explique notamment en raison de la facturation en lien avec le domaine des constructions (permis de construire et taxes de raccordement) et la facturation de la location de l'UAPE à l'AJERCO.

Les créanciers qui se montent à CHF 497'907.30 au 31 décembre 2021 sont restés stables en regard de l'année précédente.

Investissements

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements. Il présente, pour les investissements encore présents au bilan, la valeur de l'investissement initial et les amortissements consentis avant le 1^{er} janvier 2021.

Comptes	Investissement initial	Amortissements déjà effectués	Au 1er janvier 2021	Investissements de l'exercice	Subventions reçues durant l'exercice	Amortissements de l'exercice	Au 31 décembre 2021
914.13 Route d'accès de la Rippe	1'432'225.60	-96'625.60	1'335'600.00	-	-	-47'700.00	1'287'900.00
914.131 Route de Daillens	357'736.49	-39'136.49	318'600.00	-	-	-11'800.00	306'800.00
914.132 Pont sur la Venoge	88'601.90	-	88'601.90	32'491.70	-	-	121'093.60
914.151 Canalisation EC/EU route de la Rippe	643'478.30	-572'845.30	70'633.00	-	-	-70'633.00	-
914.152 Canalisation EC/EU route de Sullens	163'727.10	-	163'727.10	183'297.90	-27'209.00	-	319'816.00
914.171 Réfection trottoir rte de Cossonay	-	-	-	3'853.00	-	-	3'853.00
914.19 Espace publics (routes) Pr.2,3,5	2'519'851.75	-839'806.75	1'680'045.00	-	-	-83'995.00	1'596'050.00
914.192 Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	142'491.25	-47'541.25	94'950.00	-	-	-94'950.00	-
914.30 Autres immeubles administratifs	1.00	-	1.00	-	-	-	1.00
914.312 Construction bâtiment UAPE	643'366.69	-	643'366.69	64'844.25	-	-23'610.94	684'600.00
914.313 Pavillons scolaires	29'266.20	-	29'266.20	42'147.80	-	-	71'414.00
914.361 Réfection de la toiture du collège de la Léchire	320'427.65	-31'527.65	288'900.00	-	-	-10'700.00	278'200.00
914.38 Réfection de la Salle Polyvalente	1'836'519.98	-620'000.00	1'216'519.98	-	-	-62'000.00	1'154'519.98
914.39 Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	69'858.10	-55'886.40	13'971.70	-	-	-6'985.80	6'985.90
914.42 EP Veivy - changement conduite et réfection route	-	-	-	96'154.16	-	-	96'154.16
914.5 Forêts	42'600.00	-	42'600.00	-	-	-	42'600.00
914.61 Renouvellement du Parc de véhicules de la voirie	220'731.05	-88'431.05	132'300.00	-	-	-18'900.00	113'400.00
914.71 Inventaire - Livre des 1000 ans	1.00	-	1.00	-	-	-	1.00
Total	8'510'884.06	-2'391'800.49	6'119'083.57	422'788.81	-27'209.00	-431'274.74	6'083'388.64

L'investissement net au 31 décembre 2021 s'est réduit de CHF 35'694.93 en regard du montant de l'année précédente.

Dans les amortissement du poste « Canalisation EC/EU route de la Rippe » se trouve, en plus des amortissements ordinaires, un amortissement complémentaire pour un montant de CHF 47'033.-. Cet amortissement complémentaire est rendu possible grâce aux charges modérées du dicastère « réseau d'égouts ».

Le poste « Espaces publics (Bornalet) », qui représente les investissements consentis entre 2009 et 2011 pour l'aménagement de la cour du Bornalet, a subi un amortissement complémentaire de CHF 90'200.- en prévision des travaux qui seront réalisés sur cette parcelle.

Financements spéciaux 2021 et mutation des fonds de réserves

Le tableau suivant vous présente le résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Excédent de charges	Excédent de recettes	Réserves affectées au 31.12.2021	
16 Tourisme		1'369.60	CHF	9'660.95
45 Ordures ménagères et décharges		6'502.34	CHF	170'710.38
46 Réseau d'égouts et épuration		43'358.10	CHF	47'674.58
65 Défense incendie	60'901.20		réserve épuisée en 2014	
66 Protection civile	41'206.00		réserve dissoute en 2012	
81 Service des eaux	1'334.95		CHF	1'049'486.28

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent en aucun cas générer un bénéfice en faveur du ménage communal.

9.7 Résultat monétaire et marge d'autofinancement

Marges d'autofinancement

Pour obtenir la marge d'autofinancement de la commune, il y a lieu de corriger le résultat net des éléments non monétaires qui le composent, comme les variations de provisions et les amortissements. Le tableau ci-dessous présente les éléments susmentionnés :

	Comptes 2021
Résultat net	518'847.00
Amortissements légaux	294'041.74
Amortissements complémentaires	137'233.00
Attributions aux provisions	701'230.04
Prélèvements aux provisions	-348'933.95
Marge d'autofinancement	1'302'417.83

Degré d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2021 (voir ci-dessus) est de CHF 1'302'417.83 pour des dépenses d'investissements nettes de CHF 395'579.81. Le degré d'autofinancement de la Commune est de 329 % pour cette année.

Ce ratio est très volatil et devrait toujours être examiné dans le cadre d'une moyenne sur plusieurs exercices. L'analyse de la situation depuis 2017 nous donne un ratio moyen de 106 %. Cela indique que depuis 5 ans, nous avons pu financer l'ensemble de nos investissements grâce à la trésorerie courante. Cette analyse est confirmée par l'étude de nos engagements qui sont passés de CHF 6'439'998.00 au 31 décembre 2016 à CHF 6'042'000.00 au 31.12.2021.

9.8 Rapport de la fiduciaire



R A P P O R T

de l'auditeur sur les comptes communaux
au Conseil communal de la
COMMUNE DE PENTHAZ



Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **COMMUNE DE PENTHAZ**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des Ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 2 mai 2022
FTS/JBR/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire

Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Jérôme BRIAND
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes communaux

9.9 Comptes de fonctionnement et commentaires

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	1'283'992.62	203'681.90	1'311'000.00	191'000.00	1'141'443.15	186'388.58	1'238'513.13	247'358.95
10	Autorité	211'828.40	103'063.30	249'500.00	115'000.00	183'667.40	77'282.35	213'727.60	100'898.10
101	Conseil Communal	25'320.10		26'500.00		16'737.20		20'219.05	
101.3003	Jetons de présence	1785.00		2'500.00		2'159.00		2'499.00	
101.3069	Indemnités et remboursements de frais	23'031.10		23'000.00		14'342.20		17'400.05	
101.3101	Imprimés et fournitures de bureau			500.00		236.00		320.00	
101.3181	Frais postaux	504.00		500.00					
102	Municipalité	186'508.30	103'063.30	223'000.00	115'000.00	166'930.20	77'282.35	193'508.55	100'898.10
102.3001	Rétributions des autorités	78'400.00		78'500.00		78'560.00		72'120.00	
102.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	22'021.65		25'500.00		19'302.25		23'132.40	
102.3050	Assurances accidents et maladie	2'682.65		3'000.00		2'447.25		12'722.60	
102.3069	Frais divers des autorités	71'534.30		93'500.00		54'603.00		73'537.75	
102.3170	Frais de réceptions et de manifestations	11'869.70		22'500.00		12'017.70		11'995.80	
102.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		15'206.25		15'000.00		10'963.00		15'628.25
102.4362	Remboursement de frais		1'561.00				1'255.20		159.70
102.4901	Imputations internes de frais de personnel		86'296.05		100'000.00		65'064.15		85'110.15
11	Administration	714'541.86	92'911.45	749'500.00	71'000.00	657'485.02	97'139.73	726'321.68	139'113.25
110	Secrétariat municipal	714'541.86	92'911.45	749'500.00	71'000.00	657'485.02	97'139.73	726'321.68	139'113.25
110.3011	Traitements du personnel	305'493.05		294'500.00		294'663.90		310'424.30	
	<i>Remplacement d'un employé en arrêt maladie, compensé par les indemnités dans le compte 110.4361</i>								
110.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	28'070.20		28'000.00		27'279.00		24'655.60	
110.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	45'106.65		46'000.00		43'915.00		42'346.55	
110.3050	Assurances accidents et maladie	11'470.15		11'500.00		10'821.75		11'024.20	
110.3069	Frais divers du personnel	2'696.05		4'500.00		3'058.90		3'206.65	
110.3099	Charges diverses du personnel	1'305.50		5'000.00		1'653.35		5'711.50	
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5'719.24		9'000.00		4'949.10		10'256.10	
110.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	4'431.95		5'000.00		6'055.05		4'963.80	
110.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements	9'611.50		8'000.00		3'181.60		3'733.95	
	<i>Frais électrique pour l'installation du défibrillateur et installation nouveau copieur</i>								
110.3151	Entretien mobilier, machines et équipements de	317.70		1'000.00		317.70		317.70	
110.3181	Frais postaux	3'014.35		5'000.00		3'586.38		4'688.32	
110.3182	Frais de téléphones et communications	7'385.10		7'500.00		7'417.80		7'068.80	
110.3183	Frais bancaires	1'162.66		500.00		558.70		569.82	
110.3184	Frais de contentieux et de poursuites	1'004.10		2'000.00		1'063.45		1'943.90	
110.3185	Honoraires et frais d'expertise	73'820.96		90'000.00		38'116.95		63'348.80	
110.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	14'492.05		13'500.00		12'931.85		13'301.50	
110.3187	Emoluments papiers d'identité	8'506.60		10'000.00		9'327.85		9'400.15	
110.3189	Frais divers	2'762.65		3'000.00		2'078.64		4'522.64	
110.3193	Cotisations de membres	21'910.75		23'000.00		20'450.05		20'827.25	
110.3659	Dons, aides et subventions	3'600.00		7'000.00		8'800.00		4'037.00	
110.3659.2	Dons, aides et subventions (mise à disposition gratuite)	125'215.05		130'500.00		129'853.30		135'497.55	
110.3901	Imputations internes de frais de personnel	37'445.60		45'000.00		27'404.70		44'475.60	
110.4319.1	Emoluments (permis de construire, d'habiter)		21'909.25		25'000.00		33'612.75		37'071.50
110.4319.2	Emoluments (Cartes d'Identité, Passeports)		16'840.50		20'000.00		18'670.50		19'629.00
110.4319.3	Emoluments (divers)		2'600.00		3'000.00		1'620.00		3'230.00
110.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		24'821.20				15'890.05		23'784.50
110.4362	Remboursement de frais		22'231.20		17'000.00		23'431.68		46'946.20
110.4364	Escompte fournisseurs		473.75		1'000.00		77.45		1'260.35
110.4370	Sentences municipales								3'250.00
110.4901	Imputations internes de frais de personnel		4'035.55		5'000.00		3'837.30		3'941.70
15	Affaires culturelles et de loisirs	96'133.11	2'627.55	104'500.00	1'000.00	74'216.26	3'342.50	105'810.40	1'568.00
150	Affaires culturelles et	96'133.11	2'627.55	104'500.00	1'000.00	74'216.26	3'342.50	105'810.40	1'568.00
150.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	1'409.06		2'000.00		1'739.66		2'761.59	
150.3170	Manifestation du 1er août	4'736.15		6'000.00				5'192.20	
150.3523	Bibliothèque intercommunale	49'843.40		44'500.00		43'209.95		39'797.55	
	<i>Frais renouvellement des étagères non prévus au budget</i>								
150.3523.2	Ludothèque intercommunale	4'078.90		7'000.00		4'306.70		4'382.10	
150.3653	Manifestations villag. et culturelles	11'467.65		19'000.00		10'627.30		31'204.31	
150.3901	Imputations internes de frais de personnel	24'597.95		26'000.00		14'332.65		22'472.65	
150.4362	Remboursement de frais		2'627.55		1'000.00		3'342.50		1'568.00
16	Tourisme	5'079.60	5'079.60	4'000.00	4'000.00	8'624.00	8'624.00	5'779.60	5'779.60
160	Tourisme	5'079.60	5'079.60	4'000.00	4'000.00	8'624.00	8'624.00	5'779.60	5'779.60
160.3193	Cotisations de membres	3'710.00		4'000.00		3'520.00		3'494.00	
160.3817	Attribution à la réserve tourisme	1'369.60				5'104.00		2'285.60	
160.4066	Taxe communale de séjour		5'079.60		4'000.00		8'624.00		5'779.60
17	Sport	8'084.80				12'451.65		5'178.00	
170	Piscine intercommunale	8'084.80				12'451.65		5'178.00	
170.3523	Participation à l'ASPC					7'599.45		5'178.00	
170.3901	Imputations internes de frais de personnel	8'084.80				4'852.20			
18	Transports publics	190'673.45		144'500.00		138'814.70		130'717.00	
180	Transports publics	190'673.45		144'500.00		138'814.70		130'717.00	
180.3517	Participation déficit transports publics	110'339.35		70'000.00		70'075.95		59'807.35	
	<i>Augmentation des prestations dès décembre 2020 (plus de 18 paires de courses par jour ouvré)</i>								
180.3527	Participation bus PPDLV	75'140.65		71'500.00		62'073.05		68'844.85	
	<i>Augmentation de la part de Penthaz dans les bus PPDLV en raison de la croissance de la population</i>								
180.3659	Subvention cartes CFF	3'547.15		2'000.00		5'663.95		1'691.90	
180.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'646.30		1'000.00		1'001.75		372.90	
19	Informatique	57'651.40		59'000.00		66'184.12		50'978.85	
190	Informatique	57'651.40		59'000.00		66'184.12		50'978.85	
190.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau	1'541.20		4'000.00		7'283.67			
190.3163	Redevance d'utilisation	48'197.85		47'500.00		47'498.00		46'895.55	
190.3182	Frais de téléphones et communications	2'357.10		2'500.00		2'500.00		2'367.00	
190.3189	Prestations de tiers	4'328.85		5'000.00		9'035.45		1'716.30	
190.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'226.40							

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	287'855.62	357'913.24	321'500.00	378'000.00	310'423.42	292'376.47	335'890.60	296'994.70
31	Terrains	24'889.25	40'043.65	34'000.00	42'000.00	32'844.70	44'043.80	33'044.90	41'801.45
310	Terrains	24'889.25	40'043.65	34'000.00	42'000.00	32'844.70	44'043.80	33'044.90	41'801.45
310.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			500.00		362.55			
310.3121	Consommation d'eau jardins familiaux	760.80		1'500.00		1'377.85		1'046.00	
310.3145	Entretien des terrains (sauf football)	116.80				19.90			
310.3145.2	Entretien terrain de football	13'319.40		17'000.00		20'448.55		19'006.60	
310.3155	Entretien des véhicules et accessoires	1'352.40		2'000.00		456.90		2'147.75	
310.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	509.55		1'000.00		565.85		503.35	
310.3526	Elimination des déchets verts communaux	1'250.40		2'000.00		2'234.20		1'889.10	
310.3901	Imputations internes de frais de personnel	7'579.90		10'000.00		7'378.90		8'452.10	
310.4232	Loyers des terrains		17'645.25		16'000.00		16'445.25		14'370.25
310.4362	Remboursement de frais		22'398.40		26'000.00		27'598.55		27'431.20
32	Forêts	17'459.10	3'520.00	18'500.00	2'500.00	21'864.50		84'776.15	2'800.00
320	Forêts	17'459.10	3'520.00	18'500.00	2'500.00	21'864.50		84'776.15	2'800.00
320.3146	Entretien des forêts	10'842.00		11'000.00		13'739.10		76'781.40	
320.3528	Participation aux frais du garde forestier	4'605.90		5'000.00		4'528.45		4'451.45	
320.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'011.20		2'500.00		3'596.95		3'543.30	
320.4355.2	Vente de bois de feu		3'520.00		2'500.00				2'800.00
35	Bâtiments	245'507.27	314'349.59	269'000.00	333'500.00	255'714.22	248'332.67	218'069.55	252'393.25
351	Maison de commune et Porcherie	32'241.90	552.30	32'000.00	1'500.00	26'621.10	537.60	22'959.75	1'428.75
351.3011	Traitements du personnel	7'675.40		6'000.00		6'924.25		5'522.30	
351.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	730.10		500.00		656.55		515.75	
351.3050	Assurances accidents et maladie	301.75		500.00		276.35		157.90	
351.3113	Achats de mobilier et d'équipements	6'101.95		5'500.00		50.85		484.00	
	<i>Remplacement du déshumidificateur aux archives</i>								
351.3121	Consommation d'eau	430.45		500.00		435.20		432.90	
351.3122	Consommation de gaz	6'393.95		6'000.00		6'154.55		5'769.65	
351.3123	Consommation d'électricité	1'925.60		2'500.00		1'983.30		2'210.15	
351.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	499.50		500.00		535.15		217.55	
351.3141	Entretien des bâtiments	3'279.35		2'000.00		1'312.45		1'314.65	
	<i>Remplacement d'une tabatière sur le toit et d'un chauffe-eau à la maison de commune</i>								
351.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	2'069.55		2'500.00		1'872.50		2'271.00	
351.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	558.20		1'000.00		605.10		632.10	
351.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'276.10		4'500.00		5'814.85		3'431.80	
351.4351	Vente d'électricité		552.30		1'500.00		537.60		1'428.75
352	Grande Salle	142'424.41	166'731.79	159'000.00	184'000.00	132'913.13	165'022.62	138'618.80	174'819.80
352.3011	Traitements du personnel	16'641.45		16'500.00		16'502.55		16'338.70	
352.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	1'582.25		2'000.00		1'564.80		1'524.65	
352.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	2'618.05		2'500.00		2'587.20		2'565.05	
352.3050	Assurances accidents et maladie	590.20		500.00		641.05		564.75	
352.3069	Frais divers du personnel					75.78			
352.3099	Charges diverses du personnel	125.40		500.00		108.80		89.00	
352.3113	Achats de mobilier et d'équipements	2'796.25		2'500.00		878.00			
352.3113.2	Achats de mobilier, matériel pour foyer et scène	1'505.10		5'500.00		4'733.40		1'562.25	
352.3121	Consommation d'eau	816.55		1'000.00		793.80		790.20	
352.3123	Consommation d'électricité	3'569.15		7'000.00		6'589.50		4'710.45	
352.3124	Consommation de combustible	17'292.45		22'000.00		15'146.35		23'321.00	
352.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	2'456.70		2'500.00		4'000.00		1'623.40	
352.3141	Entretien des bâtiments	15'305.58		15'000.00		5'195.00		4'255.50	
352.3141.2	Entretien du Foyer et scène	3'320.98		4'000.00		14.90		4'689.55	
352.3145.2	Entretien terrain de football	2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00	
352.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	6'187.65		7'000.00		5'582.45		6'616.95	
352.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	1'614.60		2'500.00		1'922.85		1'926.90	
352.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	62'000.00		62'000.00		62'000.00		62'000.00	
352.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'002.05		4'000.00		2'576.70		4'040.45	
352.4271	Locations privées		62'060.00		70'500.00		61'860.00		72'510.00
352.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		55'597.00		58'500.00		59'535.00		56'014.00
352.4362	Remboursement de frais		49'074.79		55'000.00		43'627.62		46'295.80
353	Local de voirie et vestiaires FC	11'122.99	42'361.10	12'000.00	43'500.00	9'923.40	42'558.80	12'459.15	43'616.80
353.3113	Achats de mobilier et d'équipements	15.50		1'000.00		52.35		30.00	
353.3121	Consommation d'eau	1'049.30		1'000.00		977.80		1'035.00	
353.3123	Consommation d'électricité	1'142.60		1'500.00		1'206.75		1'431.90	
353.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	436.95		500.00				143.10	
353.3141	Entretien des bâtiments	4'906.79		3'000.00		2'814.10		5'034.05	
	<i>Entretien toiture et sanitaires des vestiaires du FC</i>								
353.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'875.10		2'000.00		1'701.65		2'031.05	
353.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	1'017.75		1'000.00		783.20		677.20	
353.3901	Imputations internes de frais de personnel	679.00		2'000.00		2'387.55		2'076.85	
353.4271	Loyers		40'040.00		40'000.00		40'160.00		40'160.00
353.4351	Vente d'électricité		719.45		1'500.00		754.05		1'825.45
353.4362	Remboursement de frais		1'601.65		2'000.00		1'644.75		1'631.35
354	Bâtiment du Bornalet	24'074.80	52'091.30	26'500.00	53'500.00	73'278.09	29'465.65	17'743.70	20'171.90
354.3011	Traitements du personnel	11'463.80		12'000.00		9'708.25		7'704.20	
354.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	1'090.20		1'000.00		920.90		718.85	
354.3050	Assurances accidents et maladie	449.70		500.00		385.95		219.50	
354.3113	Achats de mobilier et d'équipements	486.15				6'648.70			
354.3121	Consommation d'eau	393.30		1'000.00		267.00		255.05	
354.3122	Consommation de gaz	4'925.85		4'500.00		4'548.40		4'082.35	
354.3123	Consommation d'électricité	785.60		1'000.00		541.05		321.15	
354.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	475.95		500.00		574.50		200.00	
354.3141	Entretien des bâtiments	1'439.85		2'000.00		47'467.89		2'101.90	
354.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	853.15		1'000.00		773.30		949.75	
354.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	363.65		1'000.00		517.60		609.10	
354.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'347.60		2'000.00		924.55		581.85	
354.4271	Loyers		38'704.00		39'500.00		21'668.00		13'250.00
354.4351	Vente d'électricité		83.25		500.00		280.95		278.20
354.4362	Remboursement de frais		13'304.05		13'500.00		7'516.70		6'643.70

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
355	Autres bâtiments (bâttoir, garages et abris PC)	7'198.03	18'490.00	7'500.00	12'500.00	11'723.60	10'748.00	26'288.15	12'356.00
355.3121	Consommation d'eau	831.70		1'500.00		1'305.55		1'564.05	
355.3123	Consommation d'électricité	282.60		500.00		286.85		368.95	
355.3141	Entretien des bâtiments	2'830.98		2'000.00		8'156.05		21'854.25	
	<i>Création nouvelle paroi de séparation dans les abris PC</i>								
355.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'740.00		2'000.00		1'542.15		1'866.35	
355.3189	Frais divers	75.00		1'000.00				634.55	
355.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'437.75		500.00		433.00			
355.4271	Loyers des bâtiments		14'490.00		12'500.00		10'460.00		12'260.00
355.4362	Remboursement de frais		4'000.00				288.00		96.00
	<i>Extourne provision non utilisée</i>								
356	UAPE	28'445.14	34'123.10	32'000.00	38'500.00	1'254.90			
356.3121	Consommation d'eau	305.95		1'000.00					
356.3123	Consommation d'électricité	1'829.30		2'000.00		1'254.90			
356.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage			1'000.00					
356.3141	Entretien des bâtiments	1'553.25		3'000.00					
356.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	534.75		1'000.00					
356.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	23'610.94		22'500.00					
356.3901	Imputations internes de frais de personnel	610.95		1'500.00					
356.4272	Redevances d'utilisation du domaine public et administratif		28'034.00		29'000.00				
356.4362	Remboursement de frais		6'089.10		9'500.00				

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Travaux	927'857.89	616'267.20	870'000.00	567'500.00	914'169.70	648'689.81	1'261'825.47	967'091.01
43	Routes	415'603.65	214'928.55	401'500.00	208'000.00	378'222.03	221'374.56	407'595.12	209'934.80
430	Routes	415'603.65	214'928.55	401'500.00	208'000.00	378'222.03	221'374.56	407'595.12	209'934.80
430.3011	Traitements du personnel	199'477.20		206'000.00		206'818.25		207'061.25	
430.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	18'951.60		20'000.00		19'617.50		18'776.20	
430.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	28'413.15		29'500.00		29'393.70		29'254.30	
430.3050	Assurances accidents et maladie	11'618.40		12'500.00		12'223.35		11'784.90	
430.3069	Frais divers du personnel	996.80		1'500.00		1'339.00		833.00	
430.3099	Charges diverses du personnel	1'451.70		4'500.00		2'183.25		3'478.15	
430.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien <i>Achat d'un compacteur</i>	8'341.35		7'500.00		5'865.36		27'370.10	
430.3123	Consommation d'électricité	12'223.15		13'000.00		12'995.70		11'933.55	
430.3124	Consommation de carburant	5'927.15		6'000.00		4'985.95		5'969.60	
430.3135	Achats de produits de déneigement	5'880.40		5'000.00		1'884.75			
430.3142	Entretien du réseau routier (y compris balayage) <i>Balayage et vidange sacs de routes suite aux coulées de boue + création de l'arrêt de bus à la route de Cossonay</i>	54'658.30		37'000.00		19'341.30		30'598.07	
430.3143.1	Entretien de l'éclairage public	8'551.40		10'000.00		9'626.15		8'325.20	
430.3143.2	Entretien de la signalisation	2'353.27		2'000.00		2'462.52		3'314.60	
430.3155	Entretien des véhicules et accessoires <i>Réparations importantes sur les véhicules et le matériel (saleuse et épareuse)</i>	14'040.13		6'000.00		6'726.95		6'040.75	
430.3185	Honoraires et frais d'expertises	6'325.20		5'000.00		7'307.30		5'746.90	
430.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	5'794.85		5'000.00		6'221.05		4'605.65	
430.3189	Frais divers (neige, éparage, etc.)	6'251.90		8'000.00		7'745.05		10'791.30	
430.3192	Taxes sur véhicules à moteur	770.00		1'000.00		941.70		770.00	
430.3313	Amortissements des machines, mobilier et véhicules	18'900.00		19'000.00		18'900.00		18'900.00	
430.3901	Imputations internes de frais de personnel	4'677.70		3'000.00		1'643.20		2'041.60	
430.4361	Remboursements de traitements et charges sociales <i>Indemnités APG service militaire</i>		9'003.35				15'835.00		
430.4362	Remboursement de frais		1'889.20				2'037.56		938.80
430.4901	Imputations internes de frais de personnel		204'036.00		208'000.00		203'502.00		208'996.00
44	Parcs et cimetière	99'192.99	6'300.00	92'000.00		94'673.32	1'958.65	89'958.42	5'176.05
440	Parcs et cimetière	99'192.99	6'300.00	92'000.00		94'673.32	1'958.65	89'958.42	5'176.05
440.3012	Salaires du personnel occasionnel <i>Engagement de jeunes de la région pour des travaux estivaux</i>	3'681.00		1'500.00		2'115.00		999.00	
440.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	690.60		1'500.00		1'117.65		1'140.20	
440.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé <i>Achat de matériel pour la place de jeux de la Léchire</i>	12'451.95		7'000.00		7'892.60		3'144.25	
440.3134	Approvisionnements des domaines et jardins	6'420.85		8'000.00		7'664.60		6'377.60	
440.3145	Entretien des parcs et des zones de loisirs <i>Contrôle et remplacement de deux modules au skate-parc</i>	8'485.26		2'000.00		4'478.67		7'852.78	
440.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	626.10		1'000.00		1'360.45		1'347.15	
440.3189	Frais divers (creuse)	527.23		1'000.00				197.09	
440.3901	Imputations internes de frais de personnel	66'310.00		70'000.00		70'044.35		68'900.35	
440.4362	Remboursement de frais <i>Vente de concessions dans le cimetière, selon règlement communal</i>		6'300.00				1'958.65		5'176.05
45	Ordures ménagères et déchets	253'262.10	238'054.45	238'000.00	224'500.00	270'526.95	252'834.30	242'261.31	230'182.49
451	Ordures ménagères et décharges	234'100.05	234'100.05	222'000.00	224'000.00	252'728.70	252'728.70	227'387.29	227'387.29
451.3012	Salaires du personnel occasionnel					404.25			
451.3099	Charges diverses du personnel	316.65		1'500.00		493.40		461.10	
451.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	2'919.40		3'000.00		2'793.75		2'957.05	
451.3116	Achats containers et matériel spécialisé	5'078.46		5'500.00		5'573.90		7'332.51	
451.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	4'461.80		5'000.00		4'389.30		8'781.25	
451.3181	Frais postaux	769.15		1'000.00		741.54		741.05	
451.3188	Enlèvement des ordures facturé par un tiers	38'569.20		35'500.00		38'691.85		35'314.75	
451.3199	TVA à la charge de la commune	3'080.75		3'000.00		12'496.05		1'936.50	
451.3311	Amortissements							3'934.40	
451.3526	Elimination des ordures	135'518.40		125'000.00		137'317.96		124'519.73	
451.3812	Attribution à la réserve ordures ménagères	6'502.34							
451.3901	Imputations internes de frais de personnel	36'883.90		42'500.00		49'826.70		41'408.95	
451.4342	Taxes déchets forfaitaires		109'050.85		105'000.00		105'690.00		105'475.00
451.4343	Taxes aux sacs		85'223.45		71'000.00		79'267.85		67'063.40
451.4354	Rétrocessions diverses (verres, etc.)		6'002.50		5'000.00		6'584.60		5'011.75
451.4362	Remboursement de frais							61.95	
451.4370	Sentences municipales		1'080.00				540.00		1'350.00
451.4655	Part. et subvention de tiers pour la prévoyance sociale		32'743.25		29'500.00		30'586.55		29'235.35
451.4812	Prélèvement à la réserve ordures ménagères				11'500.00		30'059.70		19'189.84
452	Déchets communaux	19'162.05	3'954.40	16'000.00	2'500.00	17'798.25	105.60	14'874.02	2'795.20
452.3526.2	Elimination des déchets carnés	593.45		1'000.00		309.03		447.20	
452.3526.3	Elimination des poubelles publiques et déchets communaux	2'339.10		1'500.00		2'016.22		1'232.42	
452.3526.5	Elimination des déchets verts refacturés	514.50		500.00				110.40	
452.3901	Imputations internes de frais de personnel	15'715.00		13'000.00		15'473.00		13'084.00	
452.4362	Remboursement de frais		3'954.40		2'500.00		105.60		2'795.20
46	Réseau d'égouts et d'épuration	156'984.20	156'984.20	135'000.00	135'000.00	165'502.30	165'502.30	518'176.87	518'176.87
460	Réseau d'égouts	156'984.20	156'984.20	135'000.00	135'000.00	165'502.30	165'502.30	518'176.87	518'176.87
460.3144	Entretien des canalisations	27'367.95		35'000.00		24'122.46		45'240.42	
460.3181	Frais postaux	100.30		500.00		101.75		94.75	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'357.95						110.00	
460.3199	TVA à la charge de la commune	-0.05				-0.05		-0.05	
460.3311.2	Amortissements d'ouvrage de génie civil (sans routes)	23'600.00		21'500.00		23'600.00		23'600.00	
460.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.	47'033.00				98'600.00		427'045.30	
460.3811	Attribution à la réserve évacuation des eaux	43'358.10		62'500.00		718.89			
460.3901	Imputations internes de frais de personnel	14'166.95		15'500.00		18'359.25		22'086.45	
460.4341	Taxes uniques de raccordement		45'160.15		30'000.00		52'897.45		83'348.25
460.4342	Taxes périodiques d'utilisation et d'entretien		111'824.05		105'000.00		112'604.85		104'647.05
460.4811	Prélèvement à la réserve évacuation des eaux							330'181.57	
47	Cours d'eau	2'814.95		3'500.00		5'245.10	7'020.00	3'833.75	3'620.80
470	Cours d'eau	2'814.95		3'500.00		5'245.10	7'020.00	3'833.75	3'620.80
470.3147	Entretien des cours d'eau	2'544.95		1'500.00		1'851.40		1'842.75	
470.3901	Imputations internes de frais de personnel	270.00		2'000.00		3'393.70		1'991.00	
470.4516	Part. du canton à des charges d'aménagement du territoire						7'020.00		3'620.80

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Instruction publique et cultes	1'738'993.49	394'907.38	1'918'000.00	338'500.00	1'716'581.11	352'612.12	1'520'308.28	404'045.05
51	Enseignement primaire	1'419'606.08	394'907.38	1'564'500.00	338'500.00	1'370'812.26	351'942.42	1'217'531.05	404'045.05
511	Enfantine, primaire, sup.	807'659.10	13'545.90	808'500.00	12'500.00	732'576.29	13'281.45	604'032.70	12'681.25
511.3011	Traitements du personnel	48'018.95		45'000.00		47'266.35		45'433.55	
511.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	4'567.05		4'500.00		4'458.20		4'101.30	
511.3050	Assurances accidents et maladie	1'597.60		1'500.00		1'401.25		1'190.25	
511.3099	Charges diverses du personnel	284.40		500.00		150.90		129.00	
511.3109	Fournitures pour patrouilleurs			1'000.00		313.10		39.00	
511.3522	Participation ASiCoPe							288'560.41	
511.3522.2	Participation ASiVenoge	744'718.40		756'000.00		674'894.94		264'579.19	
511.3901	Imputations internes de frais de personnel	8'472.70				4'091.55			
511.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		13'545.90		12'500.00		13'281.45		12'681.25
512	Bâtiments scolaires	225'324.16	236'318.78	225'000.00	238'000.00	237'926.82	235'572.47	225'828.55	235'262.75
512.3011	Traitements du personnel	66'565.05		66'500.00		66'009.45		65'353.80	
512.3012	Salaires du personnel occasionnel	972.00				1'089.00			
512.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	6'331.00		6'500.00		6'261.35		6'101.10	
512.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	10'472.15		10'500.00		10'349.10		10'260.10	
512.3050	Assurances accidents et maladie	2'359.75		2'500.00		2'566.00		2'260.90	
512.3069	Frais divers du personnel					303.12			
512.3099	Charges diverses du personnel	501.95		1'000.00		677.50		1'387.10	
512.3113	Achats de mobilier et d'équipements	5'731.50		4'000.00		7'124.30			
	<i>Achat d'une auto-laveuse et d'un aspirateur dorsal</i>								
512.3121	Consommation d'eau	2'774.85		2'500.00		2'372.00		2'148.00	
512.3123	Consommation d'électricité	11'248.40		18'000.00		12'651.35		15'779.85	
512.3124	Consommation de combustible	13'955.70		20'000.00		12'186.30		26'086.60	
512.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	12'300.80		9'000.00		13'903.65		5'554.30	
512.3141	Entretien des bâtiments	44'858.11		30'000.00		37'909.90		31'790.90	
	<i>Réparation ventilation</i>								
512.3141.2	Entretien de l'appartement du concierge	352.15				23'124.55		1'204.50	
512.3154	Entretien machines et véhicules d'exploitation	942.40		3'000.00					
512.3182	Frais de téléphones et communications	98.40				98.40		98.40	
512.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	6'520.55		7'500.00		5'889.10		7'042.10	
512.3189	Frais divers (épuraton, ramonage, etc.)	5'527.00		5'000.00		3'824.10		4'894.45	
512.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	17'685.80		18'000.00		17'685.80		24'983.30	
512.3901	Imputations internes de frais de personnel	16'126.60		21'000.00		13'901.85		20'883.15	
512.4271	Loyers appartement concierge		14'400.00		14'000.00		14'400.00		14'400.00
512.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		23'209.00		24'500.00		24'776.00		23'322.00
512.4362	Remboursement de frais		194'679.38		194'500.00		193'207.12		192'292.25
512.4901	Imputations internes de frais de personnel		4'030.40		5'000.00		3'189.35		5'248.50
513	Garderie et parascolaire	386'622.82	145'042.70	531'000.00	88'000.00	400'309.15	103'088.50	387'669.80	156'101.05
513.3011	Traitements du personnel	49'397.10		61'000.00		52'128.15		60'721.80	
513.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	3'642.90		4'500.00		3'951.15		4'367.05	
513.3050	Assurances accidents et maladie	1'629.75		2'000.00		1'627.70		1'949.70	
513.3099	Charges diverses du personnel	601.00							
513.3113	Achats matériel PentaDine	1'044.80		1'500.00		879.30		1'062.90	
513.3131	Achats Repas Pentadine	25'146.75		38'000.00		23'102.15		38'163.30	
513.3156	Maintenance et licences logiciel PentaDine	1'932.45		2'500.00		2'520.20		2'339.25	
513.3182	Frais de téléphones et communications	720.00		1'000.00		720.00		720.00	
513.3515	Participation FAJE	9'275.00		9'500.00		8'800.00		8'735.00	
513.3525	Participation AJERCO	250'586.12		348'000.00		280'229.75		229'336.65	
	<i>Y compris décompte final 2021 (décompte final 2020 passé dans cet exercice sous compte 513.4525)</i>								
513.3655	Subvention garderie Les P'tits Tartreux	41'684.00		44'000.00		25'190.70		22'943.70	
513.3901	Imputations internes de frais de personnel	962.95		19'000.00		1'160.05		17'330.45	
513.4362	Remboursement de frais		54'533.15		75'000.00		48'717.00		75'154.00
513.4522	Part. ASiVenoge frais PentaDine		8'544.00		13'000.00		7'770.00		13'146.00
513.4525	Participation AJERCO (solde année précédente)		81'965.55				46'601.50		67'801.05
52	Enseignement secondaire	251'767.19		286'500.00		281'411.03		240'880.03	
520	Enseignement secondaire	251'767.19		286'500.00		281'411.03		240'880.03	
520.3522	Participation à l'ASiCoPe	248'370.34		286'500.00		278'694.68		240'880.03	
520.3901	Imputations internes de frais de personnel	3'396.85				2'716.35			
53	Enseignement spécialisé	19'972.50		22'000.00		19'670.00		19'946.50	
530	Enseignement spécialisé	19'972.50		22'000.00		19'670.00		19'946.50	
530.3513	Participation à la LEM	17'622.50		18'500.00		16'720.00		16'596.50	
530.3653	Participation pour le sport et la culture	2'350.00		3'500.00		2'950.00		3'350.00	
54	Office d'orientation professionnelle	2'500.00		2'500.00		2'935.90		2'275.30	
540	Office d'orientation	2'500.00		2'500.00		2'935.90		2'275.30	
540.3512	Participation à l'ORP	2'500.00		2'500.00		2'935.90		2'275.30	
58	Temples et cultes	45'147.72		42'500.00		41'751.92	669.70	39'675.40	
580	Temples et cultes	45'147.72		42'500.00		41'751.92	669.70	39'675.40	
580.3011	Traitements du personnel	4'550.00		5'000.00		4'550.00		4'840.00	
580.3050	Assurances accidents et maladie	68.25		500.00		61.95		101.50	
580.3123	Consommation d'électricité	6'679.70		6'500.00		4'718.75		6'669.00	
580.3141	Entretien des bâtiments	7'748.07		3'000.00		7'311.72		3'524.25	
	<i>Restauration cloche no 3 et système de sonnerie</i>								
580.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'459.65		2'000.00		1'342.40		1'594.70	
580.3189	Frais organiste	10'630.90		10'500.00		10'401.40		10'208.05	
580.3652.1	Participation paroisse (protestante)	4'061.55		4'000.00		3'289.10		2'460.85	
580.3652.2	Participation paroisse (catholique)	9'450.00		9'000.00		9'275.00		8'800.00	
580.3901	Imputations internes de frais de personnel	499.60		2'000.00		801.60		1'477.05	
580.4362	Remboursement de frais						669.70		

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	292'557.25	8'717.00	320'000.00	5'000.00	286'311.03	10'033.40	290'449.93	3'334.00
61	Police de proximité	190'450.05	8'717.00	215'000.00	5'000.00	196'702.03	8'876.00	198'392.88	3'334.00
610	Police de proximité	190'450.05	8'717.00	215'000.00	5'000.00	196'702.03	8'876.00	198'392.88	3'334.00
610.3011	Traitements du personnel	9'818.00		10'000.00		3'234.20			
610.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	933.30		1'000.00		288.55			
610.3050	Assurances accidents et maladie	219.70		500.00		116.15			
610.3099	Charges diverses du personnel	100.00		500.00		100.00			
610.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	219.70		1'000.00		231.10		963.90	
610.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	293.80		1'000.00				99.60	
610.3189	Sécurité villageoise	10'211.60		10'500.00		10'116.58		10'116.58	
610.3511	Part. à des charges cantonales de sécurité publique	167'615.00		188'500.00		181'647.00		186'594.00	
	<i>Prise en compte des valeurs 2021 communiquées par l'Etat de Vaud. Le décompte final devrait donc être beaucoup plus proche que les années précédentes (décompte final 2020, voir sous compte 610.4511)</i>								
610.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'038.95		2'000.00		968.45		618.80	
610.4370	Amendes d'ordre et sentences municipales		7'660.00		5'000.00		2'630.00		
610.4511	Part. du canton à des charges de sécurité publique		1'057.00				6'246.00		3'334.00
65	Défense contre l'incendie	60'901.20		56'500.00		50'326.80	1'157.40	51'194.95	
651	Défense contre l'incendie locale	60'901.20		56'500.00		50'326.80	1'157.40	51'194.95	
651.3521	Participation au SDIS Venoge	58'646.25		53'500.00		48'784.70		49'130.20	
651.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'254.95		3'000.00		1'542.10		2'064.75	
651.4362	Remboursement de frais						1'157.40		
66	Protection civile	41'206.00		48'500.00		39'282.20		40'862.10	
660	Protection civile	41'206.00		48'500.00		39'282.20		40'862.10	
660.3521	Part. à des charges de sécurité publique	40'525.00		46'500.00		38'890.00		40'166.00	
660.3901	Imputations internes de frais de personnel	681.00		2'000.00		392.20		696.10	
7	Sécurité sociale	1'012'334.20	134'962.00	1'196'500.00		1'200'074.00	133'897.00	1'470'967.33	93'683.68
71	Service social communal	81'291.20		89'000.00		72'652.00		85'790.38	3'374.68
710	Service social communal	81'291.20		89'000.00		72'652.00		85'790.38	3'374.68
710.3525.1	Participation à des charges de service sociale	21'857.65		24'500.00		17'981.50		28'727.95	
710.3525.2	Participation agence intercommunale assurances sociales	52'444.45		56'000.00		49'067.55		51'003.68	
710.3655	Donation en faveur d'utilisateurs de sacs déchets	4'333.25		3'500.00		3'256.55		3'420.35	
710.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'655.85		5'000.00		2'346.40		2'638.40	
710.4525	Remboursement agence intercommunale assurances sociales								3'374.68
72	Prévoyance sociale cantonale	931'043.00	134'962.00	1'107'500.00		1'127'422.00	133'897.00	1'224'969.00	90'309.00
720	Prévoyance sociale	931'043.00	134'962.00	1'107'500.00		1'127'422.00	133'897.00	1'224'969.00	90'309.00
720.3515	Part. à des charges cantonales de prévoyance sociale	931'043.00		1'106'500.00		1'127'422.00		1'224'969.00	
	<i>Prise en compte des valeurs 2021 communiquées par l'Etat de Vaud. Le décompte final devrait donc être beaucoup plus proche que les années précédentes (décompte final 2020, voir sous compte 720.4515)</i>								
720.3525	Part. à des charges de prévoyance sociale			1'000.00					
720.4515	Part. du canton à des charges de prévoyance sociale		134'962.00				133'897.00		90'309.00
73	Santé publique							160'207.95	
730	Santé publique							160'207.95	
730.3524	Participation AVASAD							158'792.00	
730.3901	Imputations internes de frais de personnel							1'415.95	
8	Services industriels	280'351.15	327'498.90	257'500.00	307'500.00	291'907.35	342'814.60	405'110.85	453'171.40
81	Services des eaux	280'351.15	280'351.15	257'500.00	257'500.00	291'907.35	291'907.35	405'110.85	405'110.85
810	Services des eaux	280'351.15	280'351.15	257'500.00	257'500.00	291'907.35	291'907.35	405'110.85	405'110.85
810.3099	Charges diverses des autorités et du personnel					500.00			
810.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	4'805.35		5'000.00		11'375.65		2'015.95	
810.3121	Consommation d'eau	88'908.40		85'500.00		91'640.00		81'818.10	
810.3121.2	Taxes de débit et frais de gestion eau	34'054.00		33'000.00		32'766.00		32'766.00	
	<i>Augmentation de la taxe pour les réservoirs en lien avec l'augmentation de la population de la Commune</i>								
810.3123	Consommation d'électricité	6'588.95		7'500.00		5'655.18		7'556.55	
810.3144	Entretien des canalisations	77'353.05		90'000.00		9'498.04		48'185.85	
810.3181	Frais postaux	100.30		500.00		101.80		94.75	
810.3185	Honoraires et frais d'expertises	32'613.65		5'000.00		8'024.95		11'893.60	
	<i>Honoraires pour le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)</i>								
810.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	138.20		500.00		130.35		153.50	
810.3189	Frais divers	2'450.00		2'000.00		850.00		2'000.00	
810.3199	TVA à charge de la commune	-0.15		1'000.00		1'477.62		1'611.40	
810.3311	Amortissements d'ouvrage de génie civil							199'803.30	
810.3813	Attribution à la réserve service des eaux			8'500.00		111'659.51			
810.3901	Imputations internes de frais de personnel	33'339.40		19'000.00		18'228.25		17'211.85	
	<i>Nombreuses interventions de notre service de voirie suite aux fuites d'eau</i>								
810.4273	Location compteurs d'eau		18'491.50		18'000.00		18'291.45		18'007.25
810.4341	Taxes uniques de raccordement		45'150.95		30'000.00		52'897.45		81'008.25
810.4342	Taxes d'abonnement annuelles		8'481.35		8'500.00		8'367.05		8'433.35
810.4351	Ventes d'eau		206'892.40		201'000.00		212'351.40		196'401.00
810.4362	Remboursement de frais								2'114.00
810.4813	Prélèvement à la réserve service des eaux		1'334.95						99'147.00
82	Service électrique	47'147.75		50'000.00		50'907.25		48'060.55	
820	Service électrique	47'147.75		50'000.00		50'907.25		48'060.55	
820.4112	Taxes d'utilisation d.s.l Romande Energie		47'147.75		50'000.00		50'907.25		48'060.55
	TOTALISATION	8'647'923.45	9'166'770.45	7'737'500.00	7'475'500.00	7'555'027.41	7'927'570.55	8'330'121.16	8'414'425.77
	Résultat	518'847.00			262'000.00	372'543.14		84'304.61	

9.10 Bilan au 31.12

ACTIF	2021	2020
Disponibilités	1'373'097.60	1'737'702.90
Caisse	4'817.50	3'802.30
Comptes chèques postaux	802'992.21	776'938.82
Banques	565'287.89	956'961.78
Débiteurs et comptes courants	1'738'848.58	2'030'714.47
Débiteurs	537'247.34	461'380.86
Impôts à encaisser	1'201'601.24	1'569'333.61
Placements du patrimoine financier	820'862.00	191'600.00
Immeubles productifs	191'600.00	191'600.00
Parcelle 39 sis à Penthaz	629'262.00	0.00
Actifs transitoires	799'831.59	140'062.57
Investissements du patrimoine administratif	6'083'388.64	6'119'083.57
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	3'635'512.60	3'752'157.00
Bâtiments et constructions à amortir	2'195'720.88	2'192'025.57
Services industriels	96'154.16	0.00
Forêts	42'600.00	42'600.00
Véhicules	113'400.00	132'300.00
Marchandises et approvisionnements	1.00	1.00
Titres et papiers-valeurs	13'000.00	9'000.00
Total de l'actif	10'829'028.41	10'228'163.51
PASSIF	2021	2020
Engagements courants	3'420'040.15	1'753'078.38
Créanciers	497'907.30	530'945.53
Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	111'320.00	111'320.00
Contribution d'équipement PQ Floret II	310'812.85	310'812.85
Swissquote 6 mois	2'500'000.00	800'000.00
Emprunts à moyen et long terme	3'542'000.00	5'442'330.00
Postfinance échéance 04.01.2021	0.00	552'994.00
Postfinance échéance 16.08.2021	0.00	1'233'336.00
Postfinance échéance 28.08.2023	80'000.00	120'000.00
SUVA échéance 16.10.2027	736'000.00	752'000.00
SUVA échéance 15.03.2028	2'726'000.00	2'784'000.00
Passifs transitoires	158'473.25	195'383.21
Fonds de réserves affectés	1'277'532.19	1'227'637.10
Réserve service des eaux	1'049'486.28	1'050'821.23
Réserve égouts	47'674.58	4'316.48
Réserve tourisme	9'660.95	8'291.35
Réserve ordures ménagères	170'710.38	164'208.04
Fonds de renouvellement et de rénovation	650'000.00	0.00
Réserve pour assainissement énergétique des bâtiments	650'000.00	0.00
Fonds de réserve	802'933.85	1'150'532.85
Réserve travaux divers	517'886.85	517'886.85
Réserve débiteurs impôts	270'497.00	614'396.00
Réserve débiteurs divers	14'550.00	18'250.00
Capital	978'048.97	459'201.97
Capital au 01.01	459'201.97	86'658.83
Résultat	518'847.00	372'543.14
Total du passif	10'829'028.41	10'228'163.51

9.11 Annexe aux compte 2021

Cautionnements et autres garanties accordées par la commune

Bénéficiaire	Montant
	CHF
Néant	

Inventaire des engagements conditionnels

Association de communes, ententes intercommunales et autre regroupement de droit public	Total des dettes CHF	Part de la commune de Penthaz en %	Part de la commune de Penthaz en CHF	Nom de l'organe de révision
entités non autofinancées				
Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz (ASICoPe) Forme juridique : Association de communes	2'839'001.25	10.369%	294'371.77	Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne But : Pourvoir à l'instruction publique du degré secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées
Association Scolaire Intercommunale de la Venoge (ASIVenoge) Forme juridique : Association de communes	1'448'326.00	23.369%	338'462.00	Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne But : Pourvoir à l'instruction publique du degré primaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées
Association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC) Forme juridique : Association de communes	11'482'712.80	10.459%	1'200'971.60	Fiprom SA, Lausanne But : Construire, d'administrer, d'entretenir et de gérer la piscine des Chavannes, ainsi que ses annexes
SDIS Région Venoge Forme juridique : Association de communes	néant			BDO SA, Lausanne But : Créer et exploitation le service de défense incendie et secours de la région Venoge
Association à buts multiples et à géométrie variable des communes du district du Gros-de-Vaud (ORPC GdV) Forme juridique : Association de communes	néant			DFG Fiduciaires SA, Echallens But : Exécuter des tâches de la protection civile
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et région Forme juridique : Association de communes	néant			Ofico Fiduciaire SA, Lausanne But : Appliquer la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006
Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge Forme juridique : Corporation de droit public	néant			pas d'organe de révision But : Favoriser la gestion optimale des forêts situées sur le territoires des communes membres et représenter et défendre les intérêts de ses membres
ORP (orientation professionnelle Morges) Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision
Association de Communes Vaudoises (AdCV) Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	néant			Fiduciaire Mobile Sàrl, Mossel But : Défendre et représenter les intérêts de ses membres; sauvegarder l'autonomie communale; développer les compétences des communes membres
Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV) Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	néant			Intermandat SA, Lausanne But : Encourager et favoriser le développement de la région et la solidarité entre les communes et les personnes de droit privé y résidant
Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) Forme juridique : Association de communes	néant			Fidinter SA, Lausanne But : Appliquer les dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des associations de communes et l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)
Paroisse Catholique de Cossonay-La Sarraz Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Gérer les fonds destinés au paiement des charges dues à la Paroisse catholique de Cossonay et de fixer entre les communes concernées les règles y relatives
Bus intercommunaux PPDLV Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Proposer un service de bus pour relier les communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussy-Villars à la gare de Cossonay-Penthalaz
Bibliothèque intercommunale de la Venoge Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Proposer une bibliothèque publique aux habitants des communes de la région
Le local Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Proposer un lieu d'accueil et de divertissement pour les jeunes de la région
Ludothèque de Cossonay Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Proposer une ludothèque publique aux habitants des communes de la région
entités autofinancées				
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz (AIEE) Forme juridique : Association de communes	12'400'000.00	14.820%	1'837'685.25	Intermandat SA, Lausanne But : Epurer les eaux usées recueillies par les égoûts communaux aménagés sur le territoire des communes membres

10. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

- vu le rapport de gestion et des comptes 2021,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2021 se soldant par un bénéfice de CHF 518'847.00,
- de verser le bénéfice de l'exercice 2021 de CHF 518'847.00 au compte capital, ce dernier se montant dès lors à CHF 978'048.97 au 31 décembre 2021,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2021, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 23 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

<p>Le Syndic :</p>  <p>J.-F. Pollien</p>		<p>La secrétaire :</p>  <p>M. Goy Bommottet</p>
---	---	---

Lors de la séance du 23 juin 2022, les membres du Conseil communal ont accepté ces comptes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Président :

La secrétaire :

Th. Buttin

N. Pahud